 **Direction générale du Trésor**

**Le griot agri agro**

**Afrique de l’Ouest (hors Nigéria et Ghana)**

Une publication du SER d’Abidjan

**Mai 2025**

**Sommaire**

**Région**

* Intégration en Afrique de l’Ouest - Le commerce alimentaire intrarégional confronté à des défis malgré une forte dynamique.
* **Déforestation - La Commission européenne estime que seuls quatre pays sont à risque élevé.**
* Riz - Les prix continuent à chuter sous l'impulsion des volumes indiens.
* **Développement - Indice de Développement Humain (IDH) 2025.**

**Côte d’Ivoire**

* **Marchés agricoles - Ouverture à Abidjan de la première bourse des matières premières d'Afrique de l'Ouest.**
* Financements - L’État octroie près de 2,3 Md de FCFA à 1 460 jeunes porteurs de projets agricoles.
* **Foncier - Mise en œuvre du programme national de sécurisation évaluée à 620 Md de FCFA.**
* Santé animale - Appel à propositions pour un jumelage institutionnel « Appui au renforcement du dispositif de sécurité sanitaire des aliments en Côte d’Ivoire ».
* Mécanisation - Le Centre national de recherche agronomique (CNRA) annonce l’intégration de la mécanisation agricole au cœur de ses programmes de recherche.
* Cacao – Les inquiétudes sur la qualité et les quantités de la récolte intermédiaire soutiennent les prix.
* **Anacarde - La production bat des records et frôle l’objectif de 1,3 M de tonnes …**
* Anacarde – … mais l’incertitude sur les tarifs douaniers américains et la baisse du dollar fragilisent les exportations.
* Anacarde - Une usine de transformation de coques de noix de cajou bientôt construite.
* Café - La réserve de caféiers de la station du Centre national de recherches agronomiques (CNRA) à l’honneur.
* Forêt – La Phase 2 du Projet d’investissement forestier financé par la Banque mondiale promeut l’agroforesterie dans la forêt de Béki.
* Hévéa - Le Conseil hévéa, palmier à huile et coco (CHPH) préconise la création d’une unité locale de production de pneus pour valoriser le caoutchouc ivoirien.
* Hévéa – un projet pour valoriser la filière hévéicole.
* Noix de coco - Le ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, a présenté les grandes réformes engagées par l’État en faveur de la relance de la filière.
* Blé - Installation officielle du Comité national de suivi de la filière blé/farine-pain.
* Produits vivriers – 24 M de tonnes commercialisées.
* Manioc – 45,9 Md de FCFA pour dynamiser la filière.
* Pisciculture – Evaluation du programme piscicole FISH4ACP.
* Pisciculture – Initiative à destination des jeunes.
* Bio carburant - ENI Natural Energies (ENE) signe un protocole d'accord pour la production d'huile végétale destinée au bio-raffinage.
* Evènement – Clôture de la 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan (SARA).
* **Evènement – Participation française à la 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan (SARA).**
* Evènement – Centenaire de la Chambre nationale d’agriculture de Côte d’Ivoire (CNA-CI).

**Sénégal**

* **Politique agricole – Projet gouvernemental de création de Communautés agricoles coopératives.**
* Politique agricole – Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage s’entretient avec l’association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEFS).
* Agroécologie – Lancement d’une caravane de sensibilisation.
* Agroécologie – Dakar se met au vert.
* Coton – Objectif de 50 000 tonnes dans 3 ans pour le Sodefitex.
* Anacarde – Objectif de transformation d’au moins 50% de la production d’ici 5 ans.
* Anacarde - Le Collectif des transformateurs alerte sur la situation préoccupante de la filière.
* Anacarde - Taxe douanière à l’export.
* Banane - Gel des importations pour protéger la filière locale.
* Entreprenariat - Programme Agri-accélérateur 2.0 de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO).
* Oignon - Production en souffrance dans les champs.
* Pomme de terre – Les ventes sont difficiles.
* Mangue et madd – Restitution d’une étude de cartographie des arbres fruitiers de communes Casamance.
* Semences – 450 tonnes produites en cinq ans dans le cadre programme décennal sur les technologies pour la transformation de l’agriculture africaine (TAAT).
* Elevage - Revue à mi-parcours du Projet régional d’appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS2).
* Engrais – Certification ISI 17025 du laboratoire d’analyse des fertilisants des Industries chimiques du Sénégal (ICS).
* Engrais – Projet de création d’une société nationale des phosphates.
* Evènement - Première édition du Salon international de la pêche et de l’aquaculture du Sénégal.
* Evènement - Le Sénégal va organiser le Forum sur les systèmes alimentaires africains du 31 août au 5 septembre.
* Evènement - Troisième édition de la Foire internationale agricole du nord (FIAN).

**Cap vert**

* Porcins - Mesures d’urgence contre la peste porcine africaine.

**Bénin**

* Intrants – Le gouvernement fixe les prix de cession des intrants et d’achat de coton graine pour la campagne 2024-2025.
* Riz – Projet d’appui aux jeunes diplômés.

**Burkina-Faso**

* Politique agricole – Subvention des intrants pour la campagne 2025-2026.
* Politique agricole - 750 ha aménagés dans la région Est pour les labours gratuits et subventionnés.
* **Coton – 106 M d’EUR de financements pour la filière.**
* Anacarde – Construction d’une usine de transformation.
* Anacarde - La mesure de suspension des exportations de la noix brute est levée.
* Pisciculture - Production aquacole au cœur de Ouagadougou.
* Farines - Guides de bonnes pratiques pour la production de farines infantiles.
* Elevage – Inauguration d’une unité industrielle d’aliments pour bétail.
* Fruits – Inauguration d’une unité de transformation de baobab et de moringa.

**Guinée**

* Evènement – Participation guinéenne à la 7ème édition du Salon international de l’Agriculture et des Ressources Halieutiques (SARA).

**Libéria**

* **Politique agricole – Renforcement de la coordination interministérielle pour assurer le programme de transformation agricole.**
* Politique agricole - Le président du conseil d’administration de l’AGRA demande une allocation budgétaire de 10% pour l’agriculture au Libéria.

**Mali**

* **Campagne agricole 2024-2025 - Performance agricole solide malgré des crues exceptionnelles.**
* Campagne agricole 2025-2026 – Des objectifs en hausse.
* **Sécurité alimentaire - 462 Md de FCFA à mobiliser pour l’assistance d’urgence.**
* Mangue - 10 Md de FCFA par an d’apport à l’économie malienne.
* Productions vivrières - Production d’oignon et d’échalote en croissance.
* Elevage - Stratégie nationale de stabilisation et de sécurisation du bétail.

**Mauritanie**

* Pêche - Relance du protocole de pêche signé en 2022 avec l’Algérie.
* Ovin – Exportations à destination du Sénégal.
* Palmier dattier – Coopération avec l’Algérie en matière de recherche et de formation.
* Stockage – Financement par la Chine d’un entrepôt de 30 000 tonnes.
* Financement - Financement complémentaire de la Banque Africaine de Développement pour le Projet d’appui aux chaînes de valeur agricoles sensibles au genre et à l’entreprenariat féminin (PCVASGEF).

**Niger**

* Elevage – Interdiction des exportations de bétail.

**Togo**

* Santé animale - Formation accélérée pour lutter contre les grippes aviaire et porcine.
* Commerce équitable - Lancement du Programme équité 3.
* Riz – Renforcement de la durabilité de la filière.
* Reboisement – Appel à manifestation d’intérêt pour l’acquisition de plants forestiers et fruitiers.

**Sources des articles :** <https://www.aip.ci>, <https://aps.sn>, <https://www.aib.media>, <https://agpguinee.com>, <https://atop.tg>, <https://fr.apanews.net>, <https://news.abidjan.net>, <https://www.7info.ci>, <https://connectionivoirienne.net>, <https://www.linfodrome.com>, <https://www.seneweb.com/news/Economie/>, <https://www.rfi.fr>, <https://www.koaci.com>, <https://www.jeuneafrique.com>, <https://yop.l-frii.com>, <https://www.moa.gov.lr/media/press-releases>, <https://agriculture.gouv.tg>, <https://www.governo.cv/>, <https://presidence.gov.gn/actualite/>, <https://www.africain.info/> <https://www.cridem.org/C_InfoCat.php?cat=16>

**Région**

**Intégration en Afrique de l’Ouest - Le commerce alimentaire intrarégional confronté à des défis malgré une forte dynamique.**

Grâce à l’appui du Club du Sahel de l’OCDE, de la République d’Allemagne via la GIZ et la BMZ, une expertise a été mobilisée pour produire des estimations sur le commerce alimentaire intrarégional. Les premières données montrent que ce commerce atteindrait près de 10 Md d’USD par an, soit six fois plus que les statistiques officielles. Ce commerce évolue dans un environnement porté par une demande alimentaire croissante, stimulée par l’urbanisation, l’accroissement des revenus et la forte démographie en Afrique de l’Ouest. Les projections indiquent qu’il pourrait atteindre 480 Md d’USD d’ici 2030, révélant un potentiel encore sous-exploité. Pour Mme Massandjé Touré Litsé, commissaire aux questions économiques et agricoles de la CEDEAO, le commerce informel raconte une histoire forte, le montant de 10 Md d’USD étant comparable aux importations annuelles combinées de riz, de blé et d’huile de palme et six fois supérieur à l’aide publique au développement dédiée à l’agriculture et à la sécurité alimentaire dans la région. Au-delà de l’aspect économique, ce commerce représente un levier stratégique de solidarité alimentaire et une opportunité pour les grandes, moyennes et petites entreprises, qui ne peuvent cependant prospérer sans des politiques cohérentes facilitant l’accès au financement. Trop souvent, les politiques agricoles nationales ne tiennent pas compte de ces réalités. Certaines mesures restrictives dans les échanges intra-communautaires vont à l’encontre des règles régionales. La coopération et l’harmonisation doivent être privilégiée pour atteindre une souveraineté alimentaire durable. Pour Mme Massandjé Touré Litsé, il s’agit de passer de l’autosuffisance nationale à une souveraineté alimentaire régionale, et remplacer l’approche fragmentée par une vision intégrée et transitionner d’une dépendance à l’aide vers un développement axé sur l’investissement. Les entreprises de la sous-région doivent être en mesure de répondre à la demande régionale. Mais pour y arriver, elles doivent surmonter plusieurs obstacles, notamment un déficit d’infrastructures, des difficultés d’accès au financement et un manque de coordination des politiques régionales. Le non-respect des textes communautaires entrave la libre circulation des produits et limite l’accès aux marchés.

**Déforestation - La Commission européenne estime que seuls quatre pays sont à risque élevé.**

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 420 M d'ha de forêts ont été détruits à cause de la déforestation entre 1990 et 2020. Un cinquième de la déforestation causée par le commerce mondiale serait imputable à l'Union européenne, soit environ 3 000 km² chaque année, pour répondre à la demande des consommateurs et des entreprises des 27 Etats membres. L'Union européenne est ainsi le deuxième importateur mondial de produits liés à la déforestation. La loi contre la déforestation, présentée par l’exécutif européen en décembre 2019, était l'un des dispositifs du Pacte vert pour atteindre la neutralité climatique dans l’Union européenne à l’horizon 2050. Adoptée en 2023, elle devait interdire la commercialisation dans l’Union européenne de produits (bétail, cacao, café, huile de palme, caoutchouc, soja et bois) provenant de terres déboisées, et imposer aux importateurs une traçabilité totale, les pays partenaires devant apporter la preuve de la durabilité de leurs exportations. La loi qui devait s’appliquer fin 2024 a connu un premier report d’un an et s’appliquera au 31 décembre 2025 pour les grandes entreprises et à partir de juin 2026 pour les petites, avec des amendes pouvant atteindre 4% du chiffre d’affaires en cas de non-respect. Pour vérifier qu’ils remplissent effectivement leurs obligations, chaque État membre devra procéder à des contrôles portant sur :

* 9% des opérateurs traitant des produits en provenance de pays à haut risque, ainsi que 9% des marchandises et produits concernés placés, mis à disposition sur leur marché ou exportés depuis leur marché par des pays à risque élevé ;
* 3% des opérateurs traitant des produits provenant de pays à risque standard ;
* 1% des opérateurs traitant des produits provenant de pays à risque faible.

Lorsque les matières premières proviennent de pays à risque « faible », les obligations pour les opérateurs et commerçants sont allégées : ils doivent collecter les informations nécessaires, mais ne sont pas tenus d’évaluer ni d’atténuer les risques potentiels. La Commission européenne a publié le 22 mai la première liste de référence qui classe les pays selon leur niveau de risque de déforestation. La publication de cette liste de référence fait suite à un avis favorable rendu par consensus par l’ensemble des États membres de l’Union européenne. Les quatre pays classés dans la catégorie à risque élevé dans cette première liste, la Russie, la Biélorussie, la Birmanie et la Corée du Nord, sont déjà soumis à des sanctions internationales, décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou le Conseil de l’Union européenne. Ces sanctions concernent l’importation ou l’exportation des matières premières et des produits visés. La Côte d’Ivoire, avec le Sénégal, la Guinée, la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Niger, le Libéria, la Sierra Léone et le Bénin sont considérés comme pays à risque « standard » comme le Nigéria, le Brésil ou l’Indonésie. Les contrôles y seront donc beaucoup plus légers. Le Cap Vert, le Mali et le Togo sont dans la liste des pays à risque faible avec le Ghana.

**Riz - Les prix continuent à chuter sous l'impulsion des volumes indiens.**

Le retour mi-octobre des exportations indiennes, après des mois de restrictions, a fait considérablement baisser les prix. Le marché s’est effondré un peu plus en avril, après l’annonce par l’Inde de la levée des dernières restrictions sur le riz brisé. Globalement, les prix ont chuté de 35% par rapport à leur sommet de 2024. L’Inde est partie pour exporter autant qu'en 2022, une année record. Les dernières prévisions font état de 23 M de tonnes qui pourraient être exportées cette année, voire 24 M, selon le groupe Olam Agri India. L’autre facteur qui explique cette baisse des prix est le niveau très élevé des stocks. Rien qu'en Inde, les stocks de riz, y compris le riz non décortiqué, dans les entrepôts gouvernementaux s'élevaient à plus de 63 M de tonnes au 1er avril, c'est près de cinq fois l'objectif fixé par le gouvernement indien de 13,6 M de tonnes. Les stocks grossissent aussi en Thaïlande et au Vietnam, deux exportateurs qui n'arrivent plus à concurrencer les prix bas de l'Inde et exportent donc moins cette année. Au niveau mondial, on a dépassé 200 M de tonnes de stock, c’est l'équivalent d'environ 38% de la consommation annuelle.

Si au début de l’année 2025, de nombreux importateurs hésitaient encore à passer commande, même après les premières baisses de prix, la chute qui s'est poursuivie les a convaincus de relancer leurs achats. Parmi eux, on trouve des pays d’Afrique de l’Ouest comme le Sénégal, le Bénin, et la Côte d'Ivoire. Ces achats ont certainement contribué à la stabilisation des prix qui ont arrêté de chuter fin avril en Inde, au Vietnam et au Pakistan, seuls les prix thaïlandais ont augmenté de près de 5% depuis début avril, en grande partie en raison du raffermissement du bath par rapport au dollar, a expliqué M. Patricio Mendez del Villar, économiste au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), et éditeur de la note de conjoncture Osiriz. Cette stabilisation est peut-être aussi due à un creux dans la saison de production asiatique et au fait que la roupie indienne s'est renforcée, ce qui soutient les prix du riz en dollar. Plusieurs acteurs du négoce estiment qu'un prix plancher a peut-être été atteint sans pour autant que l'on assiste à un véritable rebond.

Les prix bas pourraient se prolonger plusieurs mois, car fondamentalement, la production mondiale s’annonce bonne et le marché a intégré que l'Indonésie, qui avait acheté 4 M de tonnes l'année dernière, serait beaucoup moins demandeuse cette année. Le bureau météorologique indien prévoit des pluies de mousson supérieures à la moyenne pour la deuxième année consécutive en 2025, ce qui stimulera la production de cet automne. L'offre mondiale de riz, y compris les stocks, devrait atteindre un niveau record de 543,6 M de tonnes contre 535,4 M de tonnes l'année précédente et dépasser de 27% la demande cette année, selon les estimations de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En raison des perspectives de production, l'Association indienne des exportateurs de riz s'attend à ce que les prix fluctuent d'ici à la fin de l'année dans une petite fourchette de 10 USD autour de 390 USD la tonne pour le riz brisé à 5%.

C'est une bonne nouvelle pour les consommateurs, mais pas forcément pour les producteurs asiatiques, ni pour les riziculteurs africains, car quand le riz importé est si compétitif, ils ont plus de mal à écouler leurs volumes sur les marchés urbains, et sont moins incités à planter l'année suivante. Les politiques d’autosuffisance volent en éclats dès que les prix mondiaux baissent selon M. Patricio Mendez del Villar.

**Développement - Indice de Développement Humain (IDH) 2025.**

Le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) consacré à l’IDH a livré le 6 mai son classement pour l’Afrique de l’Ouest. Le Cap-Vert, fidèle à sa tradition de stabilité et d’investissements sociaux constants, conserve la première place ouest-africaine avec un IDH de 0,668 qui lui vaut le 135ème rang mondial devant le Ghana (143ème, IDH de 0,628). La Côte d’Ivoire, consolidant sa dynamique de développement, complète le trio de tête en Afrique de l’Ouest et se distingue avec un IDH de 0,582, lui permettant de gagner 5 places au classement en se positionnant à la 157ème place. Le Togo (161ème, IDH de 0,571), la Mauritanie (163ème, IDH de 0,563) et le Nigéria (164ème, IDH de 0,560) se maintiennent alors que d’autres pays de la région peinent encore à décoller demeurant à un niveau considéré comme bas : Sénégal (169ème, IDH de 0,530), Gambie (170ème, IDH de 0,524), Bénin (173ème, IDH de 0,515), Guinée Bissau (174ème, IDH de 0,514), Libéria (177ème, IDH de 0,510), Guinée (179ème, IDH de 0,500), Sierra Léone (185ème, IDH de 0,467), Burkina Faso (186ème, IDH de 0,459), Mali (188ème, IDH de 0,419), Niger (188ème, IDH de 0,419).

**Côte d’Ivoire**

**Marchés agricoles - Ouverture à Abidjan de la première bourse des matières premières d'Afrique de l'Ouest.**

La Côte d’Ivoire tient officiellement sa bourse des matières premières agricoles, une première en Afrique de l’Ouest. Sept ans après son annonce, la Bourse des Matières Premières Agricoles (BMPA) de Côte d’Ivoire a été officiellement lancée le 28 mai en présence du ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani. Cette initiative est soutenue techniquement par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). En tant qu’assistant technique de l’État de Côte d’Ivoire, la BRVM a relevé pour son directeur général, le Dr Félix Edoh Kossi Amenounve, le défi de contribuer à la mise en place d’un marché organisé, transparent et ouvert à l’international, pour trois spéculations : la noix de cajou, la noix de cola et le maïs. Pour son lancement officiel et symbolique, environ 89 tonnes de produits ont été échangées en une dizaine de minutes, pour une valeur de près de 31 M de FCFA. La BMPA a connu le 30 mai sa première vraie journée de cotation. A long-terme, l’objectif affiché est de fixer le prix en fonction de l’offre et de la demande à l’échelle nationale. Cette Bourse repose notamment sur des courtiers et des entrepôts agréés. Trois premiers Courtiers en Produits Agricoles (CPA) ont été agréés pour opérer sur cette nouvelle plateforme. Il s’agit de West Africa Commodities Market, Raw Material Trading et African Commodities Brokerage House. Par ailleurs, la Banque Nationale d’Investissement (BNI) a été accréditée en tant que Banque de Règlement Agricole (BRA), avec la responsabilité de garantir la fluidité et la sécurité des transactions financières. Concrètement, les cultivateurs peuvent livrer leurs stocks aux entrepôts homologués situés près des zones agricoles. Ces producteurs reçoivent alors un récépissé qui sert de titre de transaction à la Bourse. Avec ce récépissé, les producteurs viendront rencontrer les courtiers pour pouvoir faire vendre leur production en ligne. Et à partir de la plateforme de la bourse, le courtier, qui est également en relation avec des industriels, des transformateurs et des exportateurs, proposera ces productions aux acheteurs. Les entrepôts de stockage homologués offrent une capacité totale de 500 000 tonnes. Pour M. Beh Soro de l’organisation interprofessionnelle de la filière anacarde, le stockage associé au système boursier présente des avantages. La production de l’anacarde se fait sur une courte période. Le fait de capter le stock sur une période où il y a abondance doit permettre de réguler le marché et de vendre quand la demande et le prix sont plus intéressants pour le producteur. À moyen-terme, l’objectif de la Bourse des matières premières agricoles est de faciliter les transactions de 20 à 30% des productions de noix de cajou brute, de noix de cola et de maïs. Les cours, eux, ne pourront pas varier de plus de 10 à 15% par séance selon les courtiers. Les séances de la BMPA sont ouvertes de 10h00 à 12h00 GMT, du lundi au vendredi.

**Financements - L’État octroie près de 2,3 Md de FCFA à 1 460 jeunes porteurs de projets agricoles.**

Des conventions de financement, d’un montant total de 2,282 Md de francs CFA, ont été signées le 25 mai avec sept structures étatiques et privées, en faveur de projets portés par 1 460 jeunes porteurs de projets. La cérémonie s’est déroulée en présence du ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, du ministre de la promotion de la Jeunesse, de l’insertion professionnelle et du service civique, M. Mamadou Touré, et celui de la transition numérique et de la digitalisation, M. Kalil Ibrahim Konaté. Un financement à hauteur d’1 Md de FCFA s’inscrit dans le cadre du Projet de développement des chaînes de valeurs vivrières (PDC2V), qui vise à accompagner 200 bénéficiaires dans 16 régions du pays. Le Programme de transformation stratégique de l’aquaculture en Côte d’Ivoire (PSTACI) bénéficie d’un financement de 280 M de FCFA. Il prévoit l’installation de 20 fermes piscicoles dédiées à la production et à la commercialisation de tilapias, avec l’insertion de 60 jeunes. La Société de développement du Hambol (SDH) a reçu une enveloppe de 225 M de FCFA pour la mise en place de neuf fermes avicoles capables de produire 6 000 poulets de chair, contribuant à la sécurité alimentaire et à la création de 108 emplois dans la région du Hambol. Le Peniel’s Group Côte d’Ivoire investira 109 M de FCFA dans la filière avicole, à travers la création d’un couvoir pour la production de poussins d’un jour dans la région du Worodougou. Dans la région du Gbôklè, le conseil régional, bénéficiaire d’un financement de 46,748 M de FCFA, prévoit d’installer 25 jeunes dans les domaines de la pêche en mer, de la pisciculture hors-sol et de la commercialisation de poissons. La société INTERPÊCHE envisage, avec un financement de 255,48 M de FCFA, l’installation de 15 conteneurs frigorifiques destinés à la commercialisation de thons. Ces équipements permettront l’insertion de 60 jeunes. Le secteur de la riziculture bénéficie du projet Nepers Venture qui, grâce à un financement de 365,2 M de FCFA, envisage l’installation d’une unité de prestations agricoles mécanisées au profit de 1 000 jeunes formés et installés dans la région du Haut-Sassandra.

**Foncier - Mise en œuvre du programme national de sécurisation évaluée à 620 Md de FCFA.**

La mise en œuvre du Programme national de sécurisation du foncier rural (PNSFR), sur la période de 2023 à 2033, est évaluée à 620 Md de FCFA. Le PNSFR s’inscrit dans la Stratégie nationale de sécurisation du foncier rural (SNSFR). Quatre axes sous-tendent la SNSFR : la massification de l’accélération des opérations de sécurisation foncière, le renforcement de la gouvernance du foncier rural, l’intensification des campagnes de communication et de formation et enfin le financement adéquat de la politique foncière rurale. Au terme de la période, le gouvernement s’attend à une superficie de de 23 M de terres rurales certifiées, la délivrance de 1,5 M de certificats fonciers, l’enregistrement de 1,5 M de contrats agraires. Le PNSFR est co-financé par l’Etat ivoirien et les partenaires techniques et financiers. Aussi, sur la période 2024-2030, quatre projets, dont trois connaissent un début d’exécution, permettront de certifier 6,245 M d’ha sur la cible de 23 M, soit 30% des terres rurales certifiées, de boucler et borner le territoire de 1 860 villages pour atteindre 7 211 villages sur une cible de 8 563, soit 84,21% des villages officiels de Côte d’Ivoire et de formaliser 308 500 contrats agraires pour passer à 366 930 contrats sur un potentiel de 1,5 million, soit 24,46% des contrats agraires attendus.

**Santé animale - Appel à propositions pour un jumelage institutionnel « Appui au renforcement du dispositif de sécurité sanitaire des aliments en Côte d’Ivoire ».**

Ce projet de jumelage d’1,5 M d’EUR s’inscrit dans le cadre de l’appui à la mise en œuvre de l’Accord de Partenariat Economique intérimaire entre la Côte d’Ivoire et l’Union européenne, et vise entre autres à renforcer le partenariat stratégique ainsi que les capacités techniques et managériales des institutions publiques et à mettre à niveau la réglementation ivoirienne concernant la sécurité sanitaire des aliments, développant ainsi les échanges commerciaux avec l’Union Européenne. Dans le cadre de ce projet de jumelage, un appui est prévu à la Direction des Services vétérinaires et du bien-être animal qui dépend du Ministère des ressources animales et halieutiques. L’appui apporté doit permettre de renforcer les capacités de la Direction des Services vétérinaires et du bien-être animal sur l’appropriation de la réglementation nationale et des règlements européens en matière de denrées animales et d’origine animale et les aspects techniques dans le cadre du contrôle sanitaire. Les résultats attendus sont : la mise à jour du cadre législatif et règlementaire en matière de santé publique vétérinaire, l’amélioration de l’organisation de l’autorité compétente et du fonctionnement interne des services vétérinaires, le renforcement des capacités des agents en charge des contrôles officiels et de la certification des denrées animales et d’origine animale, le renforcement de l’information et de la formation aux bonnes pratiques d’hygiène des acteurs du secteur, le renforcement des capacités opérationnelles en matière de veille sanitaire et règlementaire, le renforcement des capacités opérationnelles en matière de biosécurité en élevage.

**Mécanisation - Le Centre national de recherche agronomique (CNRA) annonce l’intégration de la mécanisation agricole au cœur de ses programmes de recherche.**

Le directeur général adjoint du CNRA en charge de la recherche et du développement agricole, le Dr Kouakou Amani Michel, a annoncé le 24 mai que le CNRA va intégrer la mécanisation dans ses programmes de recherche. La mécanisation de l’agriculture en Côte d’Ivoire est aujourd’hui à moins de 30%. Cette initiative ambitieuse vise à dépasser les méthodes agricoles traditionnelles, souvent laborieuses et peu efficaces, en explorant et en adaptant des solutions de mécanisation innovantes et durables pour les spécificités des cultures ivoiriennes. Le directeur général adjoint a souligné qu’une mécanisation agricole réussie en Côte d’Ivoire doit être basée sur la recherche, la formation des populations, la disponibilité du matériel agricole avec la contribution du secteur privé ainsi qu’une volonté politique affichée avec une collaboration avec des partenaires internationaux. Le CNRA a été créé en 1998 dans le but de mieux coordonner la recherche agronomique et obtenir de meilleurs résultats. Il regroupe plusieurs sites répartis sur l’ensemble du territoire national.

**Cacao – Les inquiétudes sur la qualité et les quantités de la récolte intermédiaire soutiennent les prix.**

Les inquiétudes concernant la qualité du cacao ivoirien de mi-récolte, actuellement récolté, soutiennent les prix. Les transformateurs se plaignent de la qualité de la récolte et ont rejeté des chargements de fèves de cacao ivoiriennes. Ils ont indiqué qu’environ 5 à 6% du cacao de mi-récolte dans chaque chargement de camion est de mauvaise qualité contre 1% pendant la récolte principale. Selon Rabobank, la mauvaise qualité de la récolte intermédiaire de la Côte d’Ivoire est en partie liée à l’arrivée tardive des pluies dans la région qui a limité la croissance des cultures. La récolte intermédiaire qui débute en avril est la plus petite des deux récoltes annuelles de cacao. L’estimation moyenne pour la récolte intermédiaire de cette année en Côte d’Ivoire est de 400 000 tonnes, en baisse de 9% par rapport aux 440 000 tonnes de l’année dernière.

**Anacarde - La production bat des records et frôle l’objectif de 1,3 M de tonnes …**

La campagne 2025 est exceptionnelle pour l’anacarde ivoirienne. À la mi-mai, le pays avait déjà déchargé 1,11 M de tonnes de noix brutes dans ses ports et usines. Ce volume représente 96% de l’objectif initial fixé à 1,15 M de tonnes. Ce chiffre consacre une avancée dans le développement de la filière anacarde, positionnant la Côte d’Ivoire comme un acteur majeur à l’échelle mondiale. La performance de cette campagne se distingue par sa régularité croissante sur les trois dernières années. En 2023, la Côte d’Ivoire avait atteint 932 103 tonnes à la même période. En 2024, ce chiffre s’élevait à 754 192 tonnes. Cette année, la barre des 1,1 M de tonnes est déjà franchie avant même la fin de la campagne, soit une hausse de 47% par rapport à 2024. Les estimations globales tablent sur environ 1,2 M tonnes de noix brutes déjà sorties des zones de production, avec de fortes chances de se rapprocher ou d’atteindre les 1,3 M de tonnes d’ici la clôture de la campagne.

**Anacarde – … mais l’incertitude sur les tarifs douaniers américains et la baisse du dollar fragilisent les exportations.**

Selon le CCA, malgré l’embellie côté production, et alors que la commercialisation en début de saison avait bien débuté, le secteur fait face actuellement à une baisse du prix bord champs payé aux producteurs qui est passé de 425 FCFA à 200-300 FCFA/kg. Cette baisse serait une conséquence de la baisse du dollar américain et surtout de l’incertitude liée aux tarifs douaniers américains. La baisse du dollar rend l’exécution des contrats difficiles parce que la majorité des contrats d’exportation a été signée à un taux de change de 1 USD pour 620 FCFA alors que le taux est actuellement de 555 FCFA pour 1 USD. 8 acheteurs et 5 exportateurs dont des Vietnamiens et des Indiens ont confirmé à Reuters que la baisse du prix bord champ fait suite également aux incertitudes sur l’officialisation par les Etats-Unis des nouveaux tarifs douaniers pour les exportations vietnamiennes et indiennes qui seraient respectivement de 46% et de 26% (21% pour la Côte d’Ivoire) avec application possible en juillet, un moratoire de 90 jours ayant été décrété. Les nouveaux tarifs douaniers rendraient les noix brutes ivoiriennes trop chères à acheter et à exporter avant leur transformation en Asie d’où l’arrêt des achats. Pour les exportateurs asiatiques, le seul moyen pour la Côte d’Ivoire de pouvoir sauver les 200 000 tonnes de noix brutes de cajou encore détenues par les producteurs, est de les acheter eux-mêmes, les stocker ou de les transformer sur place. Cependant, selon M. Mamadou Berte, les transformateurs locaux ivoiriens ont acheté pour la première fois plus de 650 000 tonnes de noix brutes de cajou contre 300 000 tonnes l’année dernière. Face à cette situation de mévente, le CCA envisage des mécanismes de soutien, pour l’achat total du stock résiduel.

**Anacarde - Une usine de transformation de coques de noix de cajou bientôt construite.**

Une usine de transformation de coques de noix de cajou sortira bientôt de terre à Béoumi, dans la région du Gbêkê. D’un montant de 3 M d’EUR, l’accord de financement de ce projet a été signé le 27 mai entre l’entreprise belge Bio Invest et la société ivoirienne Foods’Co, spécialisée dans la transformation de la noix de cajou. Bio Invest était représentée lors de la signature par son président directeur général, M. Joris Totté. M. Tahirou Sanogo, CEO de Foods’Co, s’est réjoui de la conclusion de cet accord qui va permettre de relever le défi de la valorisation des coques, derniers déchets de la culture de l’anacarde. Le projet consiste à mettre en œuvre une unité de transformation pour produire de l’huile et du charbon de coque et permettra d’économiser les ressources forestières et de préserver l’environnement. M. Sanogo a également précisé que ce projet créera 50 emplois directs et contribuera à maintenir près de 600 autres postes. La délégation belge était conduite par M. Maxime Prévot, vice-Premier ministre des affaires étrangères, des affaires européennes et de la coopération au développement, présent à Abidjan à l’occasion des assemblées générales de la BAD, qui a salué les liens historiques entre la Belgique et la Côte d’Ivoire.

**Café - La réserve de caféiers de la station du Centre national de recherches agronomiques (CNRA) à l’honneur.**

Une délégation de scientifiques et d’acteurs internationaux ont effectué le 8 mai une visite de terrain à la réserve de caféiers de la station CNRA de Divo, pour découvrir l’expertise de la Côte d’Ivoire en matière de conservation et d’utilisation des ressources génétiques de café. Cette visite de terrain a été organisé par Crop Trust et l’Organisation internationale du café (OIC), en collaboration avec le CNRA. Conduite par le coordinateur scientifique de la direction régionale du CNRA d’Abidjan, le Dr Pokou N’da Désiré, la délégation de scientifiques et d’acteurs internationaux de la recherche sur le café est arrivée en provenance d’Abidjan où s’est tenu, du 05 au 07 mai, un atelier mondial sur l’amélioration de la conservation et l’utilisation des ressources génétiques du café. La réserve de collection de caféiers du CNRA à Divo a été créée en 1987 et s’étend sur plus de huit ha. La spécificité de cette réserve tient au fait qu’elle regroupe une grande diversité d’espèces de caféiers, dont des caféiers sauvages, qui ont poussé naturellement sans être plantés, et des caféiers qui ont été plantés. Elle est l’une des plus grandes réserves de collections de caféiers au monde. La collection nationale ivoirienne regroupe plus de 6 000 accessions de café avec 22 espèces différentes. Chaque espèce de caféier dans cette réserve de Divo a une caractéristique particulière, que ce soit la résistance à la sécheresse, la résistance aux maladies, l’adaptation aux zones inondées. Autrefois 3ème plus grand pays producteur de café au monde, la Côte d’Ivoire a connu une baisse drastique de sa production, en raison de plusieurs facteurs, dont les fluctuations des marchés, avec pour conséquences une mauvaise rémunération des producteurs. Depuis deux ans, avec la remontée des prix et la qualité des espèces proposées par le CNRA, la production ivoirienne de café progresse.

**Forêt – La Phase 2 du Projet d’investissement forestier financé par la Banque mondiale promeut l’agroforesterie dans la forêt de Béki**.

Sur une superficie de 16 100 ha, la forêt classée de Béki autrefois menacé est devenu un exemple en matière d’agroforesterie en Côte d’Ivoire. Les cacaoyers y grandissent à l’ombre des grands arbres, dans un équilibre retrouvé entre productivité agricole et préservation de l’environnement. L’impact de l’agroforesterie dans la forêt de Béki est indéniable. Sur près de 3 966 ha de plantations cacaoyères, environ 2 482 ha sont aujourd’hui en système agroforestier, intégrant reboisement et cultures vivrières. Selon l’équipe de la direction régionale de la Société de développement des forêts (SODEFOR), conduite par le colonel Dosso Amara, conseiller technique du directeur général de la SODEFOR et coordonnateur technique adjoint du Projet d’investissement forestier phase 2 (PIF 2) financé par la Banque mondiale, il a été démontré que le cacao issu de l’agroforesterie n’est pas atteint par la maladie du swollen-shoot. Les fèves sont de meilleure qualité, non collantes, et les cabosses plus brillantes. Les arbres d’ombrage protègent les cultures du cacao et du café contre les fortes chaleurs. Certaines essences fixent l’azote dans le sol, réduisant l’usage des engrais chimiques. Les feuilles mortes enrichissent la terre, et les arbres fournissent du bois de chauffe, des fruits ou des produits médicinaux. Cette diversité accroît les revenus des agriculteurs, renforce leur résilience et améliore la sécurité alimentaire. Le PIF 2, doté d’un financement de 94 Md de FCFA de la Banque mondiale, vise la restauration de 300 000 ha de forêts classées dégradées dans le Sud-Ouest et 20 000 ha dans la zone des savanes. L’agroforesterie en est le pilier central, combinant arbres et cultures sur une même parcelle dans une logique de gestion durable des terres. Le projet s’intègre dans une ambition plus large notamment celle du plan national de réhabilitation de la forêt, lancé par l’État ivoirien pour doubler le couvert forestier d’ici 2030, le faisant passer de trois à six millions d’ha.

**Hévéa – un projet pour valoriser la filière hévéicole.**

La société Malinco Plantations et Industrie a lancé le 9 mai la construction d’une usine de transformation de latex à Agboville. L’usine s’inscrit dans une stratégie de transformation locale du caoutchouc naturel, d’augmentation de la valeur ajoutée et de création d’emplois dans la région. Elle renforcera aussi la position de la Côte d’Ivoire comme leader africain dans la production d’hévéa. Le directeur général de Malinco, M. Mathew Thazhathukunnel, espère des impacts positifs pour les planteurs et les communautés locales. Son associé, M. Manoj Vembu, a souligné que l’objectif de leur implantation dépasse le cadre financier et inclut également la protection de l’environnement. L’usine a été conçue pour limiter au maximum son impact écologique.

**Noix de coco -** **Le ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, a présenté les grandes réformes engagées par l’État en faveur de la relance de la filière.**

Le ministre a présenté les grandes réformes engagées par l’État en faveur de la relance de la filière coco, à l’occasion d’une rencontre d’échanges avec les acteurs du secteur qui s’est tenue le 29 mai dans le cadre du 7ème Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan (SARA). Parmi les mesures annoncées, le ministre a indiqué qu’une ordonnance a été adoptée afin d’étendre les règles de régulation, de contrôle et de suivi, appliquées jusqu’à présent aux filières hévéa et palmier à huile, à celle du coco. Cette initiative s’inscrit dans une volonté gouvernementale de restructurer et de revitaliser cette filière en déclin. La production ivoirienne de noix de coco a connu une chute spectaculaire, passant de 406 000 tonnes en 1986 à seulement 125 565 tonnes en 2024, soit une baisse de plus de 70%. Ce déclin a rétrogradé le pays de la première à la cinquième place au niveau africain. La rencontre, initiée par le Conseil hévéa, palmier à huile et coco, a été l’occasion pour le ministre de mobiliser les producteurs autour d’une dynamique collective visant à redonner un nouveau souffle à la culture du cocotier sur une période de cinq ans. Il a exhorté les producteurs à protéger les cocoteraies, souvent menacées par des projets d’urbanisation, et a rappelé que l’État a déjà mis en œuvre des mesures vigoureuses pour soutenir la relance de la filière. Il a également encouragé une collaboration étroite entre le Conseil hévéa, palmier à huile et coco et le Centre national de recherche agronomique (CNRA), en vue d’identifier et de diffuser des plants à haut rendement, adaptés aux différentes zones agroécologiques du pays. Soulignant les nombreux débouchés liés aux produits dérivés de la noix de coco, le ministre a insisté sur le potentiel économique de cette culture, qu’il convient de valoriser. De son côté, le président du Conseil hévéa, palmier à huile et coco, M. Félix Anoblé, a précisé que les priorités dans le cadre de la relance de la filière portent principalement sur la conservation des terres littorales et d’autres zones propices à la culture du cocotier, afin de favoriser l’extension et la rentabilisation des plantations. Il a également mis l’accent sur l’accompagnement des producteurs à travers la mise à disposition de pépinières performantes. Le directeur général du Conseil, M. Edmond Fougnigué Coulibaly, a annoncé que conformément aux instructions du gouvernement à l’issue du SARA, les acteurs de la filière se réuniront prochainement afin d’établir des règles transitoires, notamment la fixation d’un prix plancher pour la noix de coco. Il a également informé les producteurs des nouvelles mesures de régulation, telles que la mise en place d’une carte du planteur et l’instauration de règles strictes d’encadrement.

**Blé - Installation officielle du Comité national de suivi de la filière blé/farine-pain.**

Le ministre du commerce et de l’industrie, le Dr. Souleymane Diarrassouba, a procédé à l’installation officielle du Comité national de suivi de la filière blé/farine-pain le 27 mai. Présidé par le Directeur général du commerce Intérieur, le Comité national de suivi de la filière blé/farine-pain est composé de 23 membres issus des ministères sectoriels, des meuniers, boulangers et pâtissiers et consommateurs. Le ministre a salué l’installation de ce comité national dont la mission est de suivre la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le secteur de la boulangerie en Côte d’Ivoire. L’origine du Comité national de suivi de la filière blé/farine-pain, remonte à la flambée des cours internationaux du blé qui avait atteint des niveaux insoutenables pour le pays au 3ème trimestre de 2020, ce qui a amené le gouvernement à adopter deux types de baguettes de pain : le standard de 174 g au prix de 150 FCFA et le standard amélioré de 200 FCFA avec un poids de 232 g. Le comité national est chargé de recevoir et d’examiner les dossiers de demande d’agrément de boulangerie, de délibérer sur les demandes d’agrément d’installation et d’ouverture de boulangerie, d’émettre un avis sur les contentieux découlant de l’application des textes relatifs à la boulangerie et de proposer toute mesure nécessaire à l’organisation, au développement et à l’assainissement du secteur de la boulangerie. Le ministre a indiqué l’importance du secteur de la boulangerie dans l’économie locale, la vie sociale et culturelle, ainsi que dans la nutrition. Pour le ministre, la filière de la boulangerie-pâtisserie, qui génère aujourd’hui plus de 5 000 emplois directs, est en pleine croissance et représente une réelle opportunité de création de nombreux emplois. Le marché de la baguette de pain pèse plus de 100 Md de FCFA. Plus de 2 000 boulangeries opèrent sur toute l’étendue du territoire dont plus de la moitié localisée à Abidjan. Chaque Ivoirien consomme en moyenne 30 à 40 kilogrammes de pain par an. Ce qui représente une consommation nationale estimée à plus d’un million de tonnes de blé par an. De plus en plus, les farines de manioc, d’igname et de plusieurs autres céréales sont incorporées dans la production du pain.

**Produits vivriers – 24 M de tonnes commercialisées.**

La commercialisation des produits vivriers est passée de 11 M de tonnes en 2011 à 24 M de tonnes en 2024 selon le Directeur général de l’Office d’aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), M. Bernard Gnenye. L’Etat a consenti d’importants investissements afin d’améliorer la disponibilité des produits vivriers. La gestion des produits, en termes de qualité sanitaire et de conservation des aliments reste toutefois un défi qui a nécessité le renforcement de la réglementation dans le secteur. L’OCPV, établissement public créé en juillet 1984, assure la réglementation et la modernisation des systèmes de commercialisation des produits vivriers en travaillant sur six axes d’intervention : la réglementation, la gestion du système d’information des marchés, la professionnalisation des acteurs, la valorisation des produits, la promotion des infrastructures de mise en marché et les partenariats. L’office assure également la gestion de centres de collecte et de groupage.

**Manioc – 45,9 Md de FCFA pour dynamiser la filière.**

Le gouvernement a ratifié le 7 mai un accord de prêt de 45,9 Md de FCFA auprès de la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de développement de la chaîne de valeur du manioc (PDCVM). Le PDCVM vise à rendre plus dynamique la chaîne de valeur du manioc, allant de la production jusqu’à la commercialisation en passant par la transformation, en vue de créer davantage d’opportunités d’emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes, et accroître les revenus des ménages œuvrant dans la filière. Le manioc joue un rôle important dans l’économie et la sécurité alimentaire du pays et ces dernières années l’industrie locale s’est développée avec la transformation en semoule (Attiéké), en farine, en amidon, etc. Selon la FAO, de 2010 à 2022, la production de manioc en Côte d’Ivoire a augmenté de près de 175% passant de 2,3 M de tonnes à 6,3 M avec un objectif en 2025 fixé à 8 M de tonnes. La facilité d’adaptabilité du manioc aux conditions climatiques variées et les stratégies gouvernementales pour soutenir les producteurs et améliorer la productivité ont permis de répondre à la hausse de la consommation (marché local et régional).

**Pisciculture – Evaluation du programme piscicole FISH4ACP.**

Une délégation de l’Union européenne et du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), évaluent les activités du Programme FISH4ACP, afin de mesurer son efficacité et son impact. Le Programme FISH4ACP, initiative de l’Organisation des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), financé par l’Union européenne et le BMZ, est mis en œuvre par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO). Le programme ambitionne de contribuer à accroître la production nationale de tilapia, estimée entre 7 000 et 9 000 tonnes, contre 90 000 tonnes attendues à l’horizon 2030. Sur le terrain, les membres de la délégation ont visité deux fermes piscicoles pilotes du programme FISH4ACP, productrices de tilapia ainsi qu’une écloserie privée, pour constater les avancées du programme sur le terrain. A Ayamé, dans le Sud-Comoé (Sud-est ivoirien), la délégation a ainsi visité une ferme piscicole disposant de 10 cages flottantes installées sur le fleuve de la Bia. Bénéficiaire du programme depuis 2023, cette ferme qui avait une capacité de production de 300 kg par mois, ambitionne de produire une tonne de tilapias, par cage, chaque mois. Pour la piscicultrice, les formations et le matériel fournis par le programme ont été déterminants. Ils ont permis de moderniser les installations, adopter des pratiques durables, améliorer les techniques d’élevage et la productivité. La ferme piscicole réinvestit le revenu des ventes de poissons afin d’atteindre l’objectif de 10 tonnes de tilapias par mois. Avec les résultats encourageants obtenus jusqu’à présent, le programme FISH4ACP compte contribuer pleinement à l’atteinte des objectifs de production 2030. En Côte d’Ivoire, le projet FISH4ACP accompagne spécifiquement la chaîne de valeur du tilapia d’élevage. La Côte d’Ivoire importe 80% de sa consommation en produits halieutiques.

**Pisciculture – Initiative à destination des jeunes.**

En 2023, la demande en poisson était de près de 730 000 tonnes en Côte d’Ivoire pour une production nationale qui couvre moins de 15% des besoins. A travers de nombreuses initiatives et partenariats mis en place, le Programme stratégique de transformation de l’aquaculture en Côte d’Ivoire (PSTACI) cherche à tisser une chaine de valeur pour augmenter la production aquacole et offrir de nouvelles perspectives économiques aux jeunes. Ainsi, le PSTACI à travers le projet Aquajeunes veut former 3 000 jeunes issus de toutes les régions du pays à la pratique de la pisciculture afin de créer des zones de production sur l’ensemble du territoire national. La formation comprend un volet théorique de trois semaines et un volet pratique sur cinq semaines. Les jeunes sont formés, accompagnés et même installés. Dans les écloseries exploitées par le Pstaci sont produits environ un million d’alevins par an pour approvisionner une soixantaine d’étangs. Dans ces étangs sont produits environ 2 500 tonnes de tilapia par an. Ces écloseries mettent également ces alevins de qualité à la disposition des producteurs qui le désirent.

**Bio carburant - ENI Natural Energies (ENE) signe un protocole d'accord pour la production d'huile végétale destinée au bio-raffinage.**

ENE et le ministère d’État, ministère de l'agriculture, du développement durable et des productions vivrières ont signé le 28 mai un protocole d'accord pour explorer de nouvelles opportunités de collaboration dans les secteurs agricoles et agro-industriels pour la production d'huile végétale destinée au bio-raffinage. L'accord prévoit notamment de renforcer la filière hévéa et d'évaluer l'introduction de cultures oléagineuses sur des terres marginales et dégradées, contribuant ainsi au développement agricole durable du pays, sans concurrencer la production alimentaire ou forestière. Le protocole d'accord a été signé dans le cadre du Salon international de l'agriculture et des ressources animales (SARA), qui se tient actuellement au Parc des expositions d'Abidjan. Les parties ont souligné l'impact positif du projet déjà lancé par ENE en collaboration avec la Fédération des producteurs d'hévéa de Côte d'Ivoire (FPH-CI), qui permet de valoriser les résidus d'hévéa en les transformant en matières premières pour la production de biocarburants. ENI est présent en Côte d'Ivoire depuis 2015 avec des activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. En 2024, ENE-Côte d'Ivoire a été créée, société dédiée au développement de chaînes d'approvisionnement durables de matières premières agricoles pour les bioraffineries du groupe.

**Evènement – Clôture de la** **7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan (SARA).**

Le Premier ministre, M. Robert Beugré Mambé a procédé le 31 mai à la clôture de la 7ème édition du SARA qui s’est tenue du 23 mai au 1er juin. L’édition 2025 du SARA aurait battu tous ses records en matière d’affluence avec plus de 450 000 visiteurs, d’entreprises exposantes (915), et de stands (523). 32 pays étaient représentés soit en tant qu’exposants (Pavillons Chine, Union européenne, France, Pays-Bas, Maroc, Guinée) soit en tant que délégations (64% en provenance d’Afrique, 26% en provenance d’Europe et 10% en provenance d’Asie). Par ailleurs, 105 conférences ont été organisées, réunissant environ 27 000 participants. Les organisateurs ont annoncé un montant total de 406 Md de FCFA en contrats d’intentions d’investissement a été enregistré. Ce chiffre marque également une progression par rapport à l’édition précédente de 2023, qui avait atteint 403 Md de FCFA.

Le ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani s’est félicité du succès du SARA. Il a notamment souligné la volonté politique affirmée du gouvernement ivoirien à élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale cohérente, en vue de promouvoir des systèmes agroalimentaires durables à grande échelle. Il a également salué les investissements structurants engagés, notamment en matière d’infrastructures routières, fluviales et maritimes, de zones de transformation agricole, ainsi que de systèmes de conditionnement adaptés, conformément à la loi d’orientation agricole.

**Evènement – Participation française à la 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan (SARA).**

Cette année encore la France a répondu présente à ce rendez-vous avec un Pavillon de 150 m² qui a bénéficié du soutien des équipes de Business France, en partenariat avec le Ministère français de l’agriculture et de l’alimentation, la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) et Corsair. 38 entreprises et acteurs français étaient mis en avant sur le Pavillon, proposant un aperçu du savoir-faire agricole français au service du développement de l’agriculture et de l’élevage en Afrique de l’Ouest. Plusieurs entreprises ivoiriennes ayant des intérêts/capitaux français disposaient également de stands spécifiques (BOUCHARD, CASHEW COAST, CEMOI, GSN Afrique, MAS SEED, TSA, SODIA, SUCAF, VITALAC, VITROPIC, etc.). Les entreprises et acteurs français étaient également mise en avant sur de très nombreux stands grâce aux financements de programmes ou à leurs engagements sur les programmes de partenaires multilatéraux et européens, en particulier. Toutes les conférences animées par le CIRAD, FranceAgriMer et la Région AURA ont fait le plein de participants. La Journée France du 28 mai a permis à SE Monsieur l’Ambassadeur de France d’échanger avec l’ensemble entreprises et acteurs français présents. M. Philippe MEUNIER vice-président de la région AURA est venue à la tête d’une mission régionale aux côtés de 13 entreprises d’Auvergne-Rhône-Alpes, du Comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand, de la Confédération Générale des PME, du pôle de compétitivité Végépolys Valley, et du CTCPA – centre technique de référence français pour la transformation et la conservation des produits alimentaires. Enfin, deux entretiens ont pu se dérouler avec le ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, l’un portant sur le développement de la filière soja et niébé, projet porté par la Fondation Avril et financé par l’Agence Française de Développement, l’autre sur le projet d’accélérateur du végétal en Côte d’Ivoire (AVECI) porté par Végépolys Valley en partenariat avec FranceAgriMer.

**Evènement – Centenaire de la Chambre nationale d’agriculture de Côte d’Ivoire (CNA-CI).**

La Chambre nationale d’agriculture de Côte d’Ivoire, entourée de l’ensemble de la famille agricole ivoirienne ainsi que de ses partenaires nationaux et internationaux, a célébré son centenaire le 26 mai, à l’occasion du 7ème Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan (SARA). La cérémonie s’est déroulée au parc des expositions d’Abidjan, en présence du ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani. Créée le 9 mars 1925, la CNA-CI est passée du statut d’organe consultatif à celui d’instrument de la politique agricole nationale. En un siècle d’existence, elle s’est imposée comme le relais des producteurs, un acteur de la structuration des filières agricoles, ainsi qu’un partenaire technique de l’État. Le président de la Chambre, M. Bamba Sindou, a retracé le parcours de l’institution, saluant sa capacité à se réinventer au fil des décennies, tout en demeurant fidèle à sa mission originelle au service du monde paysan. A ses yeux, ce centenaire marque non seulement un siècle de résilience et d’adaptation, mais surtout un tournant stratégique vers une agriculture plus durable, plus inclusive et résolument tournée vers l’avenir. Le ministre a salué le rôle de la Chambre d’agriculture, qu’il a qualifiée de pilier stratégique de la politique agricole nationale. Il a souligné sa contribution essentielle à la formation, à la structuration et à la représentation de milliers d’acteurs du monde rural.

**Coopération bilatérale – La Chine renforce son ancrage agricole en Côte d’Ivoire.**

La Chine, invitée d'honneur de la 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales (SARA), a réaffirmé son soutien à la transformation agricole de la Côte d’Ivoire le 24 mai à travers la « Journée de la Chine ». L’ambassadeur de Chine en Côte d’Ivoire, M. Wu Jie, a salué la qualité du partenariat qui unit les deux pays. Trois axes de coopération ont été mis en avant : la sécurité alimentaire, la transformation industrielle et la valorisation des chaînes de production. Sur le volet de la production depuis près de trois décennies, des agronomes chinois œuvrent dans le périmètre rizicole de Guiguidou à la souveraineté alimentaire en matière de production de riz. Sur le volet de la transformation, un projet est en gestation : l’usine Transcao, présentée comme la plus grande unité de transformation de fèves de cacao du pays. Ce projet vise à appuyer la stratégie du gouvernement ivoirien de transformer 50% de sa production de cacao localement d’ici 2030. La principale annonce a porté sur l’intention d’entreprises chinoises d’investir massivement dans la transformation du caoutchouc naturel et d’envisager la construction d’une usine de fabrication de pneus. La Journée Chine a également été marquée par la signature de plusieurs protocoles d’accord : un mémorandum sur la coopération agricole, un accord scientifique qui lie l’Université de San Pedro à l’Académie d’agriculture tropicale de Chine, enfin, un partenariat entre China Liaoning International Cooperation et le conseil régional du Poro.

**Coopération bilatérale – Signature d’un protocole d’accord de coopération avec le Brésil.**

Au terme de la cérémonie d’ouverture de la 2ème rencontre internationale du Dialogue Brésil-Afrique sur la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement rural, qui s’est tenue du 20 au 23 mai au Brésil, le ministre brésilien de l’agriculture et de l’élevage, M. Carlos Henrique Baqueta Favaro et le ministre ivoirien de l’élevage et des ressources halieutiques, M. Sidi Touré ont signé un protocole d’accord de coopération. Ce texte vise à renforcer les échanges et les initiatives dans des domaines tels que la production durable, la sécurité alimentaire, la santé animale et végétale, la transformation agricole et le financement rural. Le protocole, valable pour une période initiale de cinq ans, prévoit la mise en place d’un groupe de travail mixte pour identifier les priorités communes, planifier les actions et veiller à la mise en œuvre des projets. Il s’inscrit dans la volonté partagée de développer un secteur agricole inclusif, résilient et durable, essentiel pour éradiquer la faim et la pauvreté.

**Vie des entreprises - Nestlé met en avant son Centre de recherche et de développement en Côte d'Ivoire.**

Mme Estelle Coulibaly, Chef du département développement de produits, a expliqué le 29 mai l'engagement du Centre de recherche et de développement de Nestlé en Côte d'Ivoire pour la qualité et la souveraineté alimentaire en Afrique. Nestlé possède 22 Centres de Recherche et de Développement dans le monde, dont 1 en Afrique basé en Côte d'Ivoire fondé en 2009, 337 usines dans le monde dont 2 en Côte d'Ivoire et transforme 132 Md de portions d'aliments enrichis en micronutriments. Dirigé par une équipe majoritairement africaine, ce centre incarne l’engagement du géant agroalimentaire pour une alimentation saine, durable et enracinée dans les réalités locales. Les équipes du centre de recherche œuvrent à chaque étape de l’agronomie jusqu’au conditionnement en intégrant les attentes des consommateurs et les enjeux environnementaux. L’accent est mis sur l’emballage recyclable, la réduction du gaspillage, et la fortification des aliments en micronutriments adaptés aux carences spécifiques de chaque pays. Nestlé a implanté ce centre afin d’innover localement, en s'appuyant sur des matières premières africaines et en collaborant avec les producteurs et institutions du continent. En Côte d’Ivoire, le centre de R&D travaille en étroite collaboration avec les agriculteurs pour améliorer les rendements, la qualité des récoltes, et les méthodes de culture durables. Pour enrichir son action, Nestlé s’associe à des instituts comme le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), pour identifier des variétés agricoles à fort potentiel, notamment dans le cadre des programmes Cocoa Plan et Nescafé Plan. Au-delà du café et du cacao, Nestlé envisage d’élargir sa gamme de produits nutritionnels en Côte d’Ivoire, notamment dans le domaine des céréales locales telles que le maïs ou le mil.

**Sénégal**

**Politique agricole – Projet gouvernemental de création de Communautés agricoles coopératives.**

A l’occasion de la cérémonie de lancement des préparatifs du Forum sur les Systèmes alimentaires d’Afrique 2025 (cf. brève ci-après), le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, le Dr. Mabouba Diagne, a dévoilé son programme agricole phare : la Communauté agricole coopérative (CAC), une initiative visant à renforcer les écosystèmes agricoles locaux par le biais de modèles coopératifs évolutifs. Ce programme veut privilégier la croissance inclusive et l’innovation avec les jeunes au cœur du dispositif. Le ministre a insisté sur le fait que les jeunes ne sont pas un défi démographique, mais une opportunité générationnelle. Le ministre a souligné l’urgence de créer des emplois significatifs. Avec 60% de la population sénégalaise âgée de moins de 25 ans, le ministre a jugé les taux de chômage des jeunes inacceptables, en particulier dans les zones rurales.

Dans le cadre de son programme, le gouvernement prévoit d’établir 1 000 ha de fermes agricoles modernes à travers le Programme de résilience du système alimentaire ouest-africain (PRSA-FSRP SN), au profit de 50 coopératives agricoles dirigées par des jeunes. Une enveloppe initiale de 22,5 M d’USD aurait déjà été allouée à ce programme. Des exemples concrets d’initiatives ont été évoqués comme le projet Feed the Future Sénégal Youth in Agriculture qui a renforcé les capacités, en fournissant des formations et en créant des opportunités entrepreneuriales au sein des chaînes de valeur agricoles, ainsi que les résultats du programme Agrijeunes Tekki Ndawñi qui aide déjà 150 000 jeunes ruraux, en leur fournissant les outils et le soutien dont ils ont besoin pour réussir en tant qu’agri-entrepreneurs dans les chaînes de valeur agricoles, pastorales et de la pêche. Ces initiatives représentent selon le ministre le mouvement croissant des jeunes qui prennent l’initiative de transformer l’agriculture en un secteur durable et rentable. Malgré l’optimisme affiché, des intervenants n’ont pas manqué d’évoquer les obstacles persistants, notamment l’accès limité à la terre, au capital, à la technologie et aux ressources qui reste, un défi pour de nombreux jeunes au Sénégal et à travers le continent.

**Politique agricole – Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage s’entretient avec** **l’association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEFS).**

Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage a tenu le 5 mai une rencontre inédite avec les dirigeants des 29 banques et 4 institutions financières membres de l’association professionnelle des banques et établissements financiers du Sénégal (APBEFS). Le ministre a demandé aux banques de « sortir de leur zone de confort » car il ne peut pas y avoir de souveraineté alimentaire sans un secteur bancaire pleinement engagé. Le ministre veut bâtir un nouveau pacte de financement structuré et durable au service des filières agricoles et animales pour créer 90 000 emplois pour les jeunes et les femmes dans les chaînes de valeur agricoles et pastorales, déployer 525 fermes agroécologiques intégrées de 200 ha, soit une dans chaque commune rurale ; et structurer et financer les filières stratégiques telle que le riz, le lait, la tomate, la banane ou encore l’élevage bovin, ovin, porcin et avicole. L’investissement attendu s’élève à 1 470 Md de FCFA sur 5 ans soit 14 M de FCFA par ha. Le ministre a plaidé pour des financements innovants, contractualisés et adaptés à chaque filière. Mme Khady Boye Hanne, Présidente de l’APBEFS a salué la démarche, tout en appelant à une meilleure structuration des filières agricoles et d’élevage, une gestion rigoureuse des risques et une contractualisation efficace.

**Agroécologie – Lancement d’une caravane de sensibilisation.**

Une caravane agroécologique a été lancée le 5 mai pour une vingtaine de jours dans la région de Matam (nord), en vue de contribuer à élargir la sensibilisation et de coconstruire une stratégie nationale en matière d’agroécologie. Cette initiative, qui en est à sa troisième édition, vise aussi à renforcer la dynamique locale pour promouvoir la transition agroécologique, selon ses promoteurs regroupés au sein de la Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal (DYTAES), plateforme créée en 2019 et qui compte 90 organisations membres. La caravane vise à élargir la sensibilisation à l’agroécologie a indiqué M. Mamadou Abdoulaye Sow, coordonnateur des programmes au sein de l’ONG Enda Pronat. La DyTAES compte aussi cartographier les acteurs afin de capitaliser toutes les initiatives agroécologiques dans la région, ainsi les initiatives portées par les femmes et les jeunes seront visitées.

**Agroécologie – Dakar se met au vert.**

Dakar, qui couvre 0,3% du territoire national mais concentre près de la moitié de la population urbaine du Sénégal, connaît une nouvelle dynamique agricole qui veut allier respect de l’environnement et sécurité alimentaire. Au cœur de cette révolution verte, des producteurs qui transforment leurs pratiques agricoles. Ainsi, dans le quartier de Thiaroye, le jardin agroécologique Sélal est un modèle d’agriculture durable. Une démarche qui attire l’attention, d’autant plus que l’installation de ruches favorise la pollinisation par les abeilles, essentielles à la biodiversité locale. Pour garantir la pérennité du projet, M. Kiné Ndiaye, gestionnaire au jardin Sélal, mise sur la commercialisation intelligente des produits et les cantines scolaires sont les premières bénéficiaires.

**Coton – Objectif de 50 000 tonnes dans 3 ans pour le Sodefitex.**

La Sodefitex a connu une augmentation nette de sa production estimée en 2024-2025 (la saison commence au mois de juin et se termine en mars) à 15 508 tonnes contre 12 991 tonnes l’année dernière (2023-2024), 13 130 tonnes (2022-2023) mais 21 800 tonnes (2020-2021). Cette évolution erratique s’explique par plusieurs facteurs, selon le directeur général de la Sodefitex, M. Pape Fata Ndiaye et en particulier la variabilité de la pluviométrie, le pays connaissant des pauses pluviométriques pendant l’hivernage qui crée un stress hydrique de la plante. Pour produire convenablement, il faut de l’eau, de juin à octobre. Si, pendant cette période, il y a un retard d’installation des pluies, des arrêts précoces ou des pauses, tout le cycle de la plante est perturbé. Un autre facteur, pour le directeur général de la Sodefitex, c’est que ces dernières années, la filière coton a fait face à une forte concurrence avec de l’arachide. Tous les producteurs de coton font en même temps une production parallèle d’arachide et de maïs. En fonction de l’attrait de chaque spéculation, il peut faire varier son plan de campagne et créer une variabilité de la production. En revanche, cette année, la perte en superficie n’a pas eu d’impact sur la production, car les rendements à l’hectare ont plus que compensé. Les surfaces ont baissé de 20%, mais la production a augmenté de 20%, parce que les rendements ont augmenté de 50%. Le patron de la Sodefitex vise les 50 000 tonnes dans les trois ans. Un record que le Sénégal n’a atteint que trois fois : en 1991-1992 (50 000 t), 2004-2005 (50 000 t) et 2006-2007 (52 000 t).

**Anacarde – Objectif de transformation d’au moins 50% de la production d’ici 5 ans.**

Le Sénégal envisage de transformer au moins 50% de sa production d’anacarde d’ici cinq ans, en vue d’assurer la relance de ce sous-secteur, a révélé, le 27 mai le ministre du commerce et de l’industrie, M. Serigne Guèye Diop. Le ministre présidait, à Ziguinchor, un comité régional de développement (CRD) consacré au lancement de la campagne de commercialisation de l’anacarde 2025, en présence d’acteurs de la filière, notamment les producteurs, transformateurs, responsables d’institutions bancaires. En 2024, le pays a exporté 79 076 tonnes de noix brutes, générant plus de 52 Md de FCFA. 84% des exportations sont destinées à l’Inde et 16% au Vietnam, sans aucune transformation locale substantielle, a regretté le ministre qui souhaite que le Sénégal commercialise ses propres produits finis, crée de l’emploi, et assure une meilleure redistribution de la richesse. Le ministre a annoncé l’organisation, courant 2025, d’un séminaire destiné à fixer un prix plancher pour le kilogramme de noix et une taxe d’exportation stable. Il a expliqué que cette initiative vise à sécuriser les revenus des producteurs et offrir plus de visibilité aux transformateurs. Le ministre a également annoncé l’ouverture d’une fenêtre d’achat réservée aux industriels dès la prochaine campagne pour leur permettre de constituer des stocks suffisants de matière première, sans dépendre des aléas du marché. Le ministre a annoncé enfin la mise en place de mécanismes d’agrément obligatoires dès la prochaine campagne. Le ministre a salué les efforts de l’Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), qui développe des variétés améliorées d’anacarde plus résistantes et à meilleur rendement.

**Anacarde - Le Collectif des transformateurs alerte sur la situation préoccupante de la filière.**

Le Collectif des transformateurs de l'anacarde du Sénégal de Ziguinchor et de la Casamance alerte sur la situation préoccupante de l'anacarde. La campagne 2025 risque de ne pas mieux se dérouler qu’en 2024 et le collectif a demandé au gouvernement de mettre en urgence à la disposition des industriels un stock de sécurité compris entre 7 000 et 10 000 t, soit un peu moins de 10%. Il a exhorté les autorités à faire de sorte que les transformateurs puissent accéder à ce stock aux prix applicables dans toute la sous-région ouest africaine, c'est-à-dire entre 450 et 650 FCFA/kg. Le directeur de Casa Industrie, entreprise de transformation, M. Xavier Diatta a dénoncé un manque d'organisation du système et une absence totale de l’Etat dans la régularisation du prix, ce qui a impacté la campagne de commercialisation. Le comité régional de développement de lancement de la campagne ne s’est ainsi pas tenu cette année. En l’absence d’organisation de la collecte, la spéculation est forte sur les prix bord champ de la matière première et les membres du collectif dénoncent les exportateurs et opérateurs étrangers qui ont fait main basse sur les matières premières en proposant les prix les plus haut du marché sous-régional, entre 750 et 900 FCFA/kg. M. Xavier Diatta a souligné que sans réforme profonde, la filière continuera de perdre des milliards et d’épuiser ses ressources. Un constat partagé par M. Jean-Pascal Éhemba, président de la Chambre de commerce de Ziguinchor, pour qui la solution passe par un renouvellement massif des plantations, mais surtout par la professionnalisation des unités de transformation locale. Le directeur général de la SCPL, M. Élimane Dramé, exprime également la frustration d’un secteur à bout de souffle et déplore l’écart entre la réalité actuelle sur le terrain et les promesses faites le 5 avril lors du conseil interministériel qui avait annoncé des actions pour réguler l’exportation de la noix de cajou brute, encourager la transformation locale et faciliter l’accès au financement. Aucune mesure concrète n’a été mise en œuvre un mois plus tard. Des usines seraient à l’arrêt, leurs travailleurs au chômage et les charges fixes menacent la survie des entreprises. Pourtant, la transformation locale de l’anacarde représente un potentiel économique : une tonne de noix brute vaut environ 750 000 FCFA, contre plus de 1 500 000 FCFA lorsqu’elle est transformée. Cette valeur ajoutée pourrait profiter à l’économie sénégalaise à travers la création d’emplois, la fiscalité et le développement rural. Le collectif pointe plusieurs freins : absence d’un système de collecte priorisant les transformateurs, accès difficile au crédit, manque d’équipements modernes et faible coordination entre les acteurs de la chaîne de valeur. Il demande donc la constitution d’un stock de sécurité promesse faite par l’État mais jamais concrétisée. Cette mesure est jugée indispensable pour sauver les unités restantes et préserver plus de 1 000 emplois directs.

**Anacarde - Taxe douanière à l’export.**

L’instauration d’une taxe douanière de 42 000 FCFA par tonne de noix de cajou par les autorités douanières du sud du Sénégal suscite une vive contestation de la part des producteurs. Le Collège des producteurs de noix de cajou juge cette mesure inopportune, estimant qu’elle entrave la commercialisation du produit et viole les règles de libre circulation édictées par la CEDEAO. Selon les producteurs, l’entrée en vigueur de cette taxe, officialisée par une circulaire datée du 16 mai, a provoqué un blocage total du marché, les commerçants ayant cessé d’acheter. Les acteurs de la filière affirment n’avoir été ni consultés ni informés avant la mise en œuvre de cette décision.

**Banane - Gel des importations pour protéger la filière locale.**

Dans le cadre d’une stratégie visant à renforcer la filière bananière nationale, les autorités envisagent de suspendre temporairement les importations de bananes durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. Cette initiative s’inscrit dans une dynamique de valorisation de la production locale, visant à soutenir les producteurs sénégalais pour qu’ils puissent mieux valoriser leur production pendant la période de forte demande nationale. Si de septembre à novembre, la production prévisionnelle s’élève à environ 45 000 tonnes, dépassant largement les besoins du marché intérieur, la production nationale attendue en 2025 est de 105 000 tonnes, un volume inférieur à la demande annuelle de 130 000 tonnes nécessaire pour couvrir le marché intérieur. Le président de Corprobat, M. Yaya Mamadou Sall, estime qu’avec une mobilisation collective des acteurs de la filière, l’autosuffisance en bananes pourrait être atteinte dès 2027. Le président de l’Inabas, M. Mamadou Oumar Sall, surnommé le « roi de la banane », a exprimé sa gratitude envers le gouvernement pour son soutien constant à la filière bananière.

**Entreprenariat - Programme Agri-accélérateur 2.0 de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO).**

La ville de Saint-Louis a accueilli le 28 mai, un atelier de formation destiné aux membres des comités techniques nationaux, des comités de sélection et des équipes de sensibilisation impliqués dans le programme Agri-accélérateur 2.0 au Sénégal et en Mauritanie. Cet événement s’inscrit dans le cadre des efforts de la FAO de stimuler les investissements agricoles responsables au profit des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME). Axé sur l’encouragement des jeunes entrepreneurs agricoles dans les régions à fort potentiel, le projet Agri-accélérateur cible particulièrement les zones de Saint-Louis et Thiès. À Saint-Louis, le projet se concentrera sur les filières rizicoles et d’oignons, tandis qu’à Thiès, il portera sur l’ostréiculture et la mangue. La FAO collabore avec l’Agence de développement et d’encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME) et l’Agence nationale pour la promotion de l’emploi des jeunes (ANPEJ) pour offrir un appui spécifique. M. Yannick Fiedler, responsable de la promotion des investissements agricoles à la FAO, a souligné que l’organisation, avec l’ADEPME, appuiera 40 entreprises, réparties équitablement entre Saint-Louis et Thiès. Le projet leur fournira un accompagnement complet pour élaborer un plan d’affaires viable et responsable au cours des six prochains mois. Les entreprises lors de cette phase bénéficieront d’une incitation financière. Cette initiative contribue non seulement à dynamiser l’économie locale mais aussi à renforcer la coopération entre le Sénégal et la Mauritanie.

**Oignon - Production en souffrance dans les champs.**

Dans la vallée du fleuve Sénégal, les récoltes s’accumulent dans les champs, faute d’acheteurs et d’infrastructures de stockage. La colère monte, et les producteurs du département de Dagana ont lancé un appel pressant au gouvernement pour qu’il prenne des mesures urgentes face à la crise. Avec 905 ha plantés pour une production attendue à 26 200 tonnes, les producteurs du Walo se retrouvent aujourd’hui dans l’incapacité totale d’écouler leur marchandise. À ce jour, selon leurs représentants, aucun kilogramme n’a trouvé preneur. Les causes de cette crise sont multiples : surproduction nationale, absence d’infrastructures de stockage, fermeture des frontières commerciales avec les pays voisins, et concurrence jugée déloyale des grandes entreprises d’agrobusiness. Ces dernières, initialement orientées vers l’exportation, écoulent aujourd’hui leurs récoltes sur les marchés locaux, accentuant ainsi la saturation du marché, selon les producteurs. Face à ce marasme, les cultivateurs rappellent avoir consenti d’importants investissements, contractant près de 2 Md de FCFA de prêts auprès des banques locales. À l’approche des échéances de remboursement, l’inquiétude des producteurs est forte et l’endettement massif des exploitants pourrait compromettre les prochaines campagnes agricoles. Les producteurs ont formulé plusieurs propositions à l’endroit des autorités : l’instauration d’un moratoire temporaire interdisant aux entreprises d’agrobusiness de vendre sur le marché local pendant au moins un mois et demi, afin de permettre aux producteurs locaux d’écouler leur stock ; l’application effective des fonds de commercialisation déjà annoncés par l’État, mais dont aucun impact n’a été ressenti jusqu’à présent ; la réouverture des frontières commerciales avec la Gambie, le Mali et la Guinée, historiquement de grands débouchés pour les oignons du Walo ; la relance des engagements de l’usine SAF Ingrédients, censée transformer localement une partie de la production, mais toujours inactive malgré les promesses.

**Pomme de terre – Les ventes sont difficiles.**

M. Moussa Thioune, producteur de pommes de terre, se demande comment il va pouvoir vendre sa production. Il a entamé une deuxième culture de contre-saison, mais les tonnes de pommes de terre issues de sa première récolte sont toujours invendues car le marché est saturé. Il a utilisé plus de 6 tonnes de semences et produit plus de 50 tonnes de pommes de terre, récoltées il y a deux mois, mais qu’il n’a pas réussi à vendre. Des tas de pommes de terre recouverts d’herbes sèches sont disséminés dans le champ, protection de fortune contre le soleil… et les voleurs. Sans solution de commercialisation, le producteur envisage de vendre à perte. Le prix du kilo est de 140 FCFA sur le marché, alors que le coût de production s’élève à 200 FCFA. Pour la campagne agricole 2024-2025, l’État sénégalais avait misé sur un soutien fort : semences subventionnées, engrais horticoles à prix réduits. Ce soutien avait motivé de nombreux maraîchers à se lancer ou à étendre leurs surfaces cultivées. Même ceux qui ne cultivaient pas de pommes de terre s’y sont mis et la surproduction n’a pas été anticipée. Ce paradoxe pourrait s’aggraver car d’ici trois mois, la pomme de terre pourrait venir à manquer sur les marchés, les producteurs ne pouvant pas stocker indéfiniment, faute de structures de conservation suffisantes ou abordables. La plupart des producteurs placent leurs derniers espoirs dans la fête de la Tabaski, qui approche. Cette période de forte consommation pourrait peut-être permettre d’écouler les stocks avant qu’ils ne pourrissent.

**Mangue et madd – Restitution d’une étude de cartographie des arbres fruitiers de communes Casamance.**

Cette étude a été réalisée par le Comité régional de solidarité des femmes pour la paix en Casamance (CRSFPC/USOFORAL) et l’ONG Économie territoires et développement services (ETDS) en vue de permettre à la population de communes en Casamance de mieux gérer et valoriser ces ressources pour un développement économique durable. L’étude de cartographie des filières mangue et madd a été menée en collaboration avec les communautés locales, les collectivités territoriales, les services techniques et les acteurs de la recherche, a indiqué la chargée de projet à l’ONG ETDS, Mme Mariama Diémé. La valorisation des mangues et madd peut contribuer fortement au développement des populations des communes où la mangue et le madd sont en abondance. Le madd en particulier est un fruit très convoité au niveau local, national et international et le madd casamançais a obtenu son indication géographique.

**Semences – 450 tonnes produites en cinq ans dans le cadre programme décennal sur les technologies pour la transformation de l’agriculture africaine (TAAT).**

Le directeur de l’agriculture, M. Moctar Ndiaye, a signalé que la première phase qui vient de s’achever du programme TAAT, soutenue financièrement par la Banque africaine de développement (BAD), a permis de produire 450 tonnes de semences en cinq ans. Il a précisé qu’il s’agissait de semences de céréales résilientes aux aléas climatiques, ajoutant que 200 agriculteurs ont été formés à la production des semences et que quelque 65 000 agriculteurs ont bénéficié des semences produites par le programme TAAT. Le directeur a signalé que la mise en place d’un système semencier performant et durable est au cœur de la stratégie du pays. Le président de l’Union nationale interprofessionnelle des semences du Sénégal, M. Modou Thiam, a jugé nécessaire de disposer de semences de bonne qualité et en quantité suffisante.

E**levage - Revue à mi-parcours du Projet régional d’appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS2).**

Le Sénégal a accueilli la revue à mi-parcours du Projet régional d’appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS2). Un événement d'envergure régionale qui a réuni des délégations des six pays bénéficiaires du projet ainsi que des partenaires techniques et financiers, dont la Banque mondiale et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Cette rencontre visait à dresser le bilan des trois premières années de mise en œuvre du PRAPS2 et à réfléchir aux ajustements nécessaires pour maximiser son impact. Parmi les résultats notables figurent le renforcement des services de santé animale, la gestion locale des ressources naturelles, la structuration des organisations professionnelles et le développement des cultures fourragères. Le PRAPS-2 a formé neuf médecins vétérinaires, 11 étudiants en Master de santé animale et 135 spécialistes en diagnostic et contrôle des maladies animales. Cent huit parcs de vaccination ont été construits ou réhabilités. Le taux de couverture vaccinale contre la PPCB est de 34,30 % et 84,22 millions d'animaux ont été vaccinés et marqués contre la PPR. Grâce au PRAPS-2, 4 600 personnes, dont 2 700 femmes, ont bénéficié d’une formation professionnelle et technique, 116 000 pasteurs et agropasteurs ont bénéficié d'une pièce d'état civil ou d'une inscription au registre social, 9 500 personnes, dont 8 000 femmes, ont été soutenus pour la réalisation d'activités génératrices de revenus. Des défis restent cependant à surmonter en particulier en matière accompagnement des bénéficiaires et de leurs projets. La Banque mondiale a accepté une restructuration anticipée du projet FSRP, doté de plus de 150 Md de FCFA, pour tenir compte des évolutions des stratégies des pays participants.

**Engrais – Certification ISI 17025 du laboratoire d’analyse des fertilisants des Industries chimiques du Sénégal (ICS).**

En recevant cette certification, les ICS considèrent avoir franchi une étape déterminante, en tant qu’entreprise pionnière de la chaîne de valeur du phosphate au Sénégal. La direction des ICS accueille cette certification comme une reconnaissance du professionnalisme de ses équipes et de son engagement à fournir aux agriculteurs des produits de qualité constante et certifiée. Pour la direction des ICS, cette accréditation offre des garanties de transparence pour les clients locaux et internationaux, de conformité aux standards de qualité de la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et d’ouverture à de nouveaux marchés. Depuis plus de 60 ans, les ICS s’imposent comme un acteur du développement agricole au Sénégal. Ses activités vont de l’extraction du phosphate à Mboro à la production d’engrais dans son usine de Mbao d’une capacité de 200 000 tonnes par an. Les ICS sont aussi actives dans les formulations phosphatées et autres engrais complexes NPK, conçus pour répondre aux besoins des sols des différentes régions du Sénégal.

**Engrais – Projet de création d’une société nationale des phosphates.**

Le ministre du commerce et de l’industrie, M. Serigne Guèye Diop, a annoncé le 8 mai que gouvernement envisageait de mettre en place une société nationale des phosphates dont Matam (nord) abriterait le siège, dans la perspective de faire en sorte que les retombées puissent profiter aux populations locales. En décidant d’établir le siège de la future société nationale des phosphates à Matam, le gouvernement veut faire en sorte que cette région du nord du pays passe d’une contribution de 1% à 9% du Produit intérieur brut, a-t-il déclaré. Tout le phosphate y sera exploité afin que les bénéfices reviennent aux populations pour le développement de la région. Il a rappelé que le gouvernement s’est engagé à lever les contraintes liées au développement industriel de Matam dans l’optique d’atteindre une production de 2 M de tonnes d’engrais. Le pôle de Matam va créer un million d’emplois, selon le ministre, dont l’ambition est de faire en sorte que la région de Matam ne soit plus une zone de départ de migrants mais une terre d’opportunités. Il a annoncé des programmes relatifs au chemin de fer, à l’accès à l’énergie, au financement, à l’investissement humain pour avoir suffisamment d’ingénieurs, de techniciens et de jeunes qualifiés. Une étude de faisabilité et la cartographie du phosphate doivent être réalisées, a indiqué le ministre.

**Evènement - Première édition du Salon international de la pêche et de l’aquaculture du Sénégal.**

Cette première édition qui s’est ouverte le 26 mai, veut s’aligner sur la vision d’une économie bleue prônée par le gouvernement à travers une plateforme d’échanges, de formation, d’innovation et de partenariat, a expliqué l’organisateur de cet événement, M. Matar Kane. Le thème de l’événement prévu pour deux jours, porte sur la « Valorisation des produits halieutiques et préservation de la biodiversité aquatique pour une économie bleue tel que stipulé par le référentiel Sénégal 2050 ». Selon M. Matar Kane a rappelé que la pêche contribue à hauteur de 3,2% du PIB national, fournit plus de 53 000 emplois directs et plus de 500 000 emplois indirects surtout dans la pêche artisanale et la transformation.

**Evènement - Le Sénégal va organiser le Forum sur les systèmes alimentaires africains du 31 août au 5 septembre.**

Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, coprésidait avec l’ancien Premier ministre éthiopien M. Hailemariam Dessalegn, la cérémonie de lancement de la prochaine édition du Forum sur les systèmes alimentaires africains (AFS). A cette occasion il a souligné que le Sénégal veut faire de la diplomatie économique un instrument de politique de souveraineté alimentaire. Selon le ministre, les objectifs du Forum sur les systèmes alimentaires africains sont conformes à ceux du volet agricole du programme « Sénégal 2050 », le référentiel des politiques publiques sénégalaises. Les intervenants ont rappelé les défis auxquels font face les systèmes alimentaires africains. Le continent importe plus de 50 Md d’USD en nourriture chaque année, une dépendance qui mine l’autonomie économique des pays africains et les rend vulnérables aux chocs mondiaux, selon les mots du ministre. Un Africain sur cinq est exposé à l’insécurité alimentaire, une situation aggravée par les chocs climatiques, les marchés inaccessibles et les pratiques non durables. Partant de ces constats, le Forum AFS 2025 s’organisera autour de cinq priorités majeures. Il s’agira d’abord de catalyser une action coordonnée en alignant les parties prenantes sur des priorités communes. Ensuite, le Forum ambitionne de mobiliser des investissements stratégiques afin de renforcer l’agriculture et l’agro-industrie sur le continent. L’accélération de l’innovation et de l’adoption de technologies modernes figure également parmi les axes clés, tout comme l’autonomisation des jeunes et des femmes, considérés comme des moteurs essentiels de la transformation. Enfin, l’événement vise à appuyer un dialogue politique ambitieux, assorti de réformes structurelles capables de créer un environnement propice à une croissance agricole inclusive et durable. Les éditions précédentes ont conduit à des accords et des investissements de plusieurs millions de dollars. En 2024, les gouvernements africains ont collectivement recherché 13,5 Md d’USD pour soutenir des initiatives politiques nationales. Le Sénégal est le troisième pays d’Afrique de l’Ouest à accueillir ce forum panafricain, après la Côte d’Ivoire et le Ghana. Environ 6 000 participants sont attendus pour cette édition selon les organisateurs.

**Evènement - Troisième édition de la Foire internationale agricole du nord (FIAN).**

La FIAN revient pour sa troisième édition, avec comme cadre symbolique le barrage de Diama, site stratégique pour l’agriculture irriguée de la vallée du fleuve Sénégal. Elle a été inaugurée par M. Mohamed Abdel Vetah, Haut-commissaire de l’Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS). L’évènement a rassemblé sur trois jours de nombreux acteurs agricoles du nord du Sénégal et de la sous-région autour des enjeux de l’accès à l’eau, l’innovation, la sécurité alimentaire et l’adaptation au changement climatique. La valorisation du potentiel agricole de la zone nord du pays et le renforcement des capacités des producteurs et jeunes entrepreneurs agricoles sont, entre autres, les objectifs généraux de cet événement.

**Cap vert**

**Porcins - Mesures d’urgence contre la peste porcine africaine.**

Le gouvernement cap-verdien a annoncé le 13 mai la mise en œuvre immédiate de mesures d’urgence afin de contenir une épidémie de peste porcine africaine détectée sur l’île de Boa Vista. Dans une résolution adoptée en Conseil des ministres, les autorités justifient leur décision par le taux élevé de mortalité des porcs et les conséquences directes sur l’économie locale, sachant que près de 47% de la viande porcine produite sur l’île est destinée à la vente. Les mesures comprennent notamment l’interdiction de commerce de viande porcine et de ses dérivés, ce qui impactera directement les revenus des producteurs. L’indemnisation des éleveurs pour l’abattage sanitaire des animaux et l’élimination de leurs cadavres sera pleinement prise en charge par le Gouvernement et obéira à une ordonnance du ministre qui doit encore être approuvée et publiée. Le plan d’action est soutenu par un financement de 45 M d’escudos (environ 400 000 EUR). Parmi les actions prévues figure la construction de nouvelles infrastructures, dont une porcherie municipale. La construction et la bonne gestion des porcheries communautaires sont essentielles pour la lutte contre les maladies. C’est une responsabilité municipale qui dispose de ressources approuvées à cet effet, dans le Fonds pour l’environnement. Le manque d’hygiène dans les élevages, combiné à l’absence de protocoles sanitaires stricts, est également identifié comme l’un des principaux facteurs à l’origine de foyers récurrents depuis plus de 60 ans. Le gouvernement entend également renforcer ses dispositifs de lutte avec la mise en place de quarantaines, d’abattages sanitaires, d’une surveillance épidémiologique accrue et de mesures de biosécurité renforcées. Le foyer actuellement actif à Boa Vista a été signalé en février dernier. La peste porcine africaine n’est pas une nouveauté au Cap-Vert, les premiers cas remontant à 1966, sur les îles de Santiago et Maio. Depuis, la maladie s’est propagée à d’autres régions de l’archipel, notamment à Fogo en 2011, puis à Boa Vista en 2015, où elle réapparaît de manière cyclique.

**Bénin**

**Intrants – Le gouvernement fixe les prix de cession des intrants et d’achat de coton graine pour la campagne 2024-2025.**

Le gouvernement homologue les prix de cession des intrants et d’achat de coton graine aux agriculteurs au titre de la campagne agricole 2025-2026. En dehors des prix de cession des engrais déjà fixés respectivement à 17 000 FCFA le sac de 50 kg de NPK coton et vivriers et 15 000 FCFA le sac de 50 kg d’urée, les prix des insecticides et des herbicides ont également été fixés comme par exemple : 3 400 FCFA le flacon pour le traitement insecticide d’un demi hectare contre les Jassides, ou 3 500 FCFA le litre d’herbicides totaux. Le gouvernement a rappelé qu’il est formellement interdit de sortir les intrants ainsi subventionnés du territoire national. Par ailleurs, les prix d’achat du coton-graine aux producteurs au titre de la campagne cotonnière ont également été fixés : coton-graine conventionnel 300 FCFA/kg pour le 1er choix et à 250 FCFA/kg pour le 2ème choix ; coton-graine biologique 360 FCFA/kg pour le 1er choix et à 310 FCFA/kg pour le 2ème choix. En fixant les prix de cession des intrants et d’achat de coton graine, le gouvernement a rassuré les agriculteurs sur sa volonté d’accompagner la dynamique de la campagne.

**Riz – Projet d’appui aux jeunes diplômés.**

Le Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B), avec l’appui du projet Delta Mono mis en œuvre par l’agence de coopération belge Enabel et financé par l’Union européenne et la coopération luxembourgeoise, a renforcé les capacités de 22 jeunes diplômés des lycées agricoles et universités. Cette initiative vise à offrir l’opportunité à ces jeunes ressortissants de la réserve de biosphère du Mono primo-demandeurs d’emploi de démarrer dans l’entrepreneuriat agricole aux fins de contribuer à accroître la capacité productive du réseau des riziculteurs du Bénin. Face au défi de produire un million de tonnes de riz paddy d’ici la fin de l’année 2026 et de préserver la réserve à travers les pratiques agroécologiques, le CCR-B prend la mesure de l’enjeu et décide d’accompagner les jeunes à l’auto-emploi à travers l’entrepreneuriat agricole dans la filière riz. Les jeunes diplômés, sélectionnés au terme d’un processus rigoureux et méthodique, ont bénéficié d’une formation théorique et pratique. La phase théorique a permis de présenter les opportunités de la filière rizicole, de transmettre des compétences en matière de production durable avec un focus sur les pratiques agroécologiques et d’expliquer les mécanismes d’accompagnement disponibles. La phase pratique, s’est tenue dans une exploitation rizicole et a couvert des aspects techniques comme la préparation des semences, la mise en place et l’entretien des pépinières, la mise en boue, le planage ainsi que le repiquage en ligne ou le semis direct. Au-delà de la formation, les jeunes diplômés ont reçu chacun un lot d’intrants organiques, correspondant aux besoins pour la culture d’un hectare de riz suivant les normes agroécologiques. Le coût global de cet appui pour le démarrage des activités de production s’élève à un montant de 4,9 M de FCFA. En plus, le CCR-B avec l’appui du projet Delta-Mono s’engage à apporter aux jeunes, les appuis nécessaires pour les différentes opérations de labour, de semis, d’entretien et de récolte.

**Burkina-Faso**

**Politique agricole – Subvention des intrants pour la campagne 2025-2026.**

Le ministre d’état, ministre en charge de l’agriculture, le Commandant Ismaël Sombié, a lancé le 9 mai la campagne de distribution d’intrants agricoles et d’opérations de labours pour la saison humide 2025-2026. Ces intrants destinés aux producteurs sont composés d’engrais et de semences. Au titre de la présente campagne, dans la région des Hauts-Bassins, ce sont plus de 11 000 tonnes d’intrants (urée et NPK) et 3 000 tonnes de semences (riz, maïs et niébé) qui seront distribués. Aux dires du directeur régional en charge de l’agriculture, M. Eric Pascal Adanabou, les quantités ont considérablement doublé cette année comparativement à celles de la campagne écoulée. Sur l’ensemble du pays plus de 70 000 tonnes d’engrais seraient subventionnés. Le ministre a souligné que l’Etat subventionne en amont pour avoir des produits à prix contrôlés en aval. L’Etat met à disposition les intrants en amont mais les producteurs sont invités à travers des conventions à faire en sorte que leurs récoltes puissent être cédées à un pourcentage qui sera défini par la SONAGESS implantée sur toute l’étendue du territoire national pour faire des stocks, libérés pour garantir un certain équilibre des prix sur le marché tout au long de l’année.

**Politique agricole - 750 ha aménagés dans la région Est pour les labours gratuits et subventionnés.**

Le directeur régional en charge de l’agriculture de l’Est, M. Bassirou Mandé, a lancé le 12 mai les activités de labours gratuit et subventionné de la campagne 2025-2026. Cet accompagnement de l’Etat burkinabè vise à accroître la production agricole. Pour cette campagne, la direction régionale en charge de l’agriculture a un objectif de 750 ha à labourer dont 480 hectares d’aménagement sommaire avec 19 tracteurs. Pour bénéficier de labour subventionné, le producteur doit débourser 10 000 FCFA par ha. Pour accroître la production du riz, le labour des nouveaux basfonds aménagés à cet effet est gratuit. Le ciblage des bénéficiaires de ces labours a été effectué par un comité d’identification.

**Coton – 106 M d’EUR de financements pour la filière.**

La Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC), filiale du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), renforce son appui avec l’octroi d’un financement de 106 M d’EUR destiné à la campagne cotonnière qui sera mise en œuvre par la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX). M. Nazeem Noordali, directeur général de l’exploitation de l’ITFC, a souligné l’importance de la filière coton dans l’économie burkinabè, rappelant que ce secteur est au cœur de l’engagement de l’institution depuis 2008. De son côté, M. Bienvenu Paré, PDG de la SOFITEX, a salué ce partenariat stratégique, soulignant son impact sur les moyens de subsistance des communautés rurales et sur le renforcement des chaînes de valeur agricoles. Ce financement s’inscrit dans le cadre d’un accord global de 900 millions de dollars signé entre l’ITFC et le Burkina Faso en mai 2023. Il vise à contribuer aux Objectifs de développement durable, notamment l’élimination de la pauvreté et de la faim. Depuis le début de leur collaboration, l’ITFC a accordé plus de 3,3 Md d’USD au Burkina Faso à travers 48 opérations, principalement dans les domaines de l’agriculture et de l’énergie.

**Anacarde – Construction d’une usine de transformation.**

Le Président du Burkina Faso, le Capitaine Ibrahim Traoré a procédé le 22 mai à la pose de la première pierre d’une usine de transformation de noix de cajou dans la commune de Péni à une trentaine de kilomètres de Bobo-Dioulasso. D’un coût de 6,65 Md de FCFA, les travaux de cette usine doivent être achevés en décembre 2025. Cette réalisation s’inscrit dans la politique gouvernementale qui fait de la transformation, la promotion et la valorisation des produits locaux, une priorité. L’objectif de la construction de cette unité industrielle est de valoriser la pomme de cajou et d’inciter d’autres acteurs à s’y intéresser, réduisant du coup les pertes après les récoltes. Selon le directeur général du Conseil burkinabè des filières agropastorales et halieutiques, M. Ouémihié Clément Attiou, ce sont 200 000 tonnes de noix brutes de cajou qui sont produites annuellement, générant plus de 2 M de tonnes de pommes de cajou. Jusqu’à présent, seule la noix de cajou est valorisée, cette usine doit permettre de valoriser et transformer la pomme entière. L’usine à sa pleine capacité de transformation traitera 5 000 tonnes de pomme de cajou et permettra de produire 3 750 tonnes de concentré de jus, 3,9 M de litres de jus, 2,7 M de litres de vin, 1,3 M de litres de vinaigre et 540 000 litres d’éthanol fabriqués à partir de la pomme de cajou. L’usine de transformation de pomme de cajou une fois construite va renforcer le tissu industriel du pays. L’usine doit créer 112 emplois directs et 1 050 emplois indirects. Au regard de l’abondance de la production de la pomme de cajou dans l’ouest du Burkina Faso, le gouvernement envisage la duplication de cette usine dans d’autres localités.

**Anacarde - La mesure de suspension des exportations de la noix brute est levée.**

À travers un communiqué en date du 28 mars 2025, le gouvernement avait annoncé la suspension immédiate de l’exportation de la noix brute de cajou. La mesure avait pour objet de garantir l’approvisionnement des unités de transformation nationales. Moins de deux mois après, un communiqué en date du 20 mai a levé cette mesure de suspension, au regard du niveau d’approvisionnement des unités de transformation ainsi que de l’engagement des commerçants à mettre la noix brute de cajou à la disposition de ces unités. Le gouvernement se réserve le droit de de suspendre à nouveau les exportations, si les besoins au plan national se font ressentir, précise le communiqué.

**Pisciculture - Production aquacole au cœur de Ouagadougou.**

Au cœur de Ouagadougou, le barrage de Tanghin se transforme en un pôle innovant de pisciculture grâce à l’installation de cages flottantes. Une cage flottante peut contenir des milliers d’alevins. La quantité de poissons qu’une cage peut produire dépend de sa capacité, mais une cage de 4 mètres sur 4 peut contenir 7 000 alevins et au bout de quatre mois, la récolte peut se faire en assurant une bonne alimentation des alevins en quantité et en régularité. Selon le directeur général des ressources halieutiques, M. Moustapha Tassembédo, il est attendu 1,5 à 2 tonnes de poissons récoltés par cage. L’aliment coûtant cher, 20 000 FCFA le sac de 20 kg, il y a deux mois les autorités ont mis la disposition des pisciculteurs de l’aliment subventionné disponible par sac de 4 000 et de 6 000 FCFA. Le directeur général souligne que son administration travaille pour que, dans les années à venir, des aliments de qualité soit produit au niveau national, ce qui réduira les importations d’aliments qui constituent 60 à 65% des charges du budget du producteur. C’est ce qui explique actuellement un prix de revient relativement élevé pour des poissons produits dans des conditions naturelles au Burkina Faso. Cette initiative, mêlant savoir-faire local et techniques modernes, offre de nouvelles perspectives économiques aux pêcheurs et producteurs locaux. L’installation est soumise à des conditions. Il y a eu au départ, un appel à candidatures pour occuper l’espace sur le barrage destiné à initialement à 40 acteurs mais vu l’engouement 50 acteurs ont été retenus. En plus des 50 acteurs déjà enregistrés, environ 80 personnes qui demandent à s’installer. Au nombre des préoccupations liées à la bonne gestion et à l’entretien du site, il y a également le niveau de l’eau qui a tendance à baisser pendant la période de chaleur. Les promoteurs ont souhaité le curage du barrage pour obtenir une meilleure profondeur de l’infrastructure hydraulique. Ce qui permettrait de disposer d’une quantité d’eau suffisante pour la pérennité de l’activité, avec une production qui s’étendrait sur toute l’année.

**Farines - Guides de bonnes pratiques pour la production de farines infantiles.**

L’Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) a sensibilisé les acteurs de la production de farines infantiles fortifiées en matière de normes et de guides de bonnes pratiques, désormais disponibles en langues nationales : mooré, dioula et fulfuldé. Pour l’ABNORM, le respect des normes et des bonnes pratiques reste encore méconnu ou insuffisamment appliqué. L’ABNORM a bénéficié du soutien du Programme alimentaire mondial (PAM), dont l’appui technique et financier a permis de renforcer les efforts d’élaboration de normes visant à garantir une alimentation infantile de qualité. Le directeur pays adjoint du PAM, M. Antonio Salort-Pons a souligné que ce projet s’inscrit pleinement dans les priorités nationales de lutte contre la malnutrition, notamment celles du Plan stratégique multisectoriel de nutrition (PSMN), à travers la réduction de la sous-nutrition, la lutte contre les carences en micronutriments, et le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments.

**Elevage – Inauguration d’une unité industrielle d’aliments pour bétail.**

Le Premier ministre burkinabé, M. Jean Emmanuel Ouédraogo, a lancé le 6 mai les activités de la société burkinabè de fabrique d’aliments pour animaux d’élevage, dénommée FASO GUULGO. Née de la nationalisation de la Société de fabrique d’aliments pour bétail (SOFAB), la nouvelle société, au capital social de 100 M de FCFA détenu entièrement par l’État, est désormais opérationnelle, cinq mois seulement après sa création. L’objectif de l’entreprise, selon son directeur général, M. Yaya Soulama, est de produire et de rendre disponibles des aliments de qualité pour le bétail, les volailles, les poissons et autres animaux d’élevage. La production d’aliments pour bétail constitue l’un des maillons faibles de la chaine de l’élevage au Burkina Faso, les acteurs souffrant non seulement de l’indisponibilité de l’aliment, mais aussi du coût, ce qui réduit la rentabilité et la compétitivité des productions locales. La capacité de production de l’unité est actuellement de 100 tonnes d’aliments par jour. Le plan d’investissement de la société prévoit à moyen et long terme une augmentation de la capacité de l’usine de Koubri avec une nouvelle ligne d’aliments d’une capacité de 50 tonnes par jour. D’autres investissements sont également prévus avec la construction de deux autres unités d’une capacité de 100 tonnes d’aliments par jour à Bagré et à Samandéni.

**Fruits – Inauguration d’une unité de transformation de baobab et de moringa.**

L’Organisation catholique pour le développement et la solidarité (Ocades Caritas Burkina) et ses partenaires ont inauguré officiellement à Tionkuy, dans la commune de Dédougou le 9 mai, une unité de transformation de baobab et de moringa, deux plantes riches en vertus nutritives et médicinales, de la coopérative Henayoro (« l’avenir » en langue bwa). La cérémonie a été placée sous la présidence de l’évêque du diocèse de Dédougou, Mgr Prosper Bonaventure Ky, par ailleurs président de l’Ocades Caritas Burkina à Dédougou. L’unité de transformation a vu le jour grâce au Programme de développement intégré (PDI) financé par l’ONG luxembourgeoise Chrétiens pour le Sahel (CPS). Ce partenariat a permis d’investir environ 100 M de FCFA dans la réalisation des infrastructures et l’aménagement de jardins nutritifs de deux ha, où sont entretenus notamment des jeunes plants de baobab et de moringa, qui devraient à l’avenir jouer le rôle de pourvoyeurs de matières premières nécessaires au fonctionnement de l’usine. L’unité de transformation, bâtie sur un terrain de 8 000 m², se compose entre autres d’un bloc de tri, de lavage, de séchage, de mouture, de conditionnement mais également de locaux administratifs et d’une boutique. Un château d’eau fonctionnant à base d’énergie solaire permet la distribution de l’eau sur le site. L’unité doit permettre de transformer les feuilles, les fruits et les graines des deux plantes en divers produits comme de la poudre alimentaire, de l’huile, des produits cosmétiques et des feuilles à infuser. L’unité de transformation doit contribuer à générer de l’emploi et à réduire les pertes post-récoltes. Le Conseil national de l’agriculture biologique (CNABio), a promis également d’accompagner la coopérative, en termes de valorisation des produits, d’accès au marché et de renforcement des capacités.

**Guinée**

**Evènement – Participation guinéenne à la 7ème édition du Salon international de l’Agriculture et des Ressources Halieutiques (SARA).**

Une délégation mixte des ministères guinéens de l’agriculture et de l’élevage, de la pêche et de l’économie maritime a participé au SARA. A la tête de la délégation, la ministre de la pêche et de l’économie maritime, Mme Fatima Camara, a déclaré que son pays aspirait à organiser un tel salon et que la délégation guinéenne était là pour apprendre et pour mieux faire demain. La délégation guinéenne a participé à des panels sur l’élevage et l’agriculture. La Guinée exposait également de nombreux produits sur un stand : côté pêche, du mâchoiron, appelé konkoé en Guinée, du bonga en poudre, ainsi que de la crevette en poudre ; côté produits agricoles, une variété d’ananas appelée la baronne, des mangues, du fonio, de l’anacarde, du miel, etc. Mme Ibrahima Kourouma, exposante en charge de la vente du fonio, a trouvé que le bilan de sa participation était positif, ayant vendu l’ensemble de ses produits exposés.

**Libéria**

**Politique agricole – Renforcement de la coordination interministérielle pour assurer le programme de transformation agricole.**

Afin d’améliorer les performances budgétaires et d’accélérer les priorités nationales en matière de développement, le ministère de l’agriculture et le ministère des finances et de la planification du développement (MFDP) ont organisé le 7 mai une séance de travail au ministère de l’agriculture une séance de travail dans le cadre de l’initiative gouvernementale *Sectoral Deep Dives* et afin de renforcer la coordination interministérielle. À la tête de la délégation du MFDP, la ministre, Mme Augustine Kpehe Ngafuan, tout en reconnaissant les défis budgétaires et l’imprévisibilité de certains flux d’aide extérieure, a souligné la nécessité urgente d’optimiser les ressources nationales et d’améliorer les délais d’exécution. Le ministre de l’agriculture, le Dr J. Alexander Nuetah, a salué l’initiative, la décrivant comme une étape cruciale vers l’alignement des finances publiques sur le programme de transformation agricole du Libéria. Le Dr. Nuetah a profité de l’occasion pour appeler au décaissement urgent des fonds déjà alloués à deux initiatives phares : la création de la Banque de développement des entreprises agricoles et l’achèvement de huit centres de mécanisation dans cinq comtés. Alors que les investisseurs extérieurs sont déjà prêts à contribuer à hauteur de 40% du capital initial de 40 M d’USD, le déblocage des 4 M d’USD est encore attendu. L’objectif est de lancer l’opération d’ici la fin du mois de juin.

**Politique agricole - Le président du conseil d’administration de l’AGRA demande une allocation budgétaire de 10% pour l’agriculture au Libéria.**

Le président du conseil d’administration de l’Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), M. Hailemariam Desalegn Boshe, ancien Premier ministre de l’Éthiopie, a appelé le gouvernement libérien à démontrer son engagement en faveur de la transformation agricole en allouant au moins 10% du budget national au secteur, conformément aux objectifs du Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine (PDDAA). L’AGRA, institution qui se consacre à la promotion de la transformation agricole sur le continent, était au Libéria pour renforcer les partenariats et soutenir l’élaboration d’une feuille de route nationale visant à accroître la production alimentaire, à créer des emplois et à attirer des investissements. Le président du conseil d’administration de l’AGRA a souligné que le soutien budgétaire est un indicateur clé de la volonté politique et une condition préalable au déblocage du soutien international et des investissements du secteur privé dans l’agriculture. Si le Libéria veut transformer l’agriculture, cet engagement doit être pris dans le budget national, a déclaré M. Boshe. Depuis mars 2025, l’AGRA a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l’agriculture et des partenaires clés pour concevoir le programme Legacy du Libéria, une initiative phare ciblant six chaînes de valeur essentielles : le riz, le manioc, le maïs, le café, le palmier à huile et l’hévéa. Dans un geste de partenariat, M. Boshe s’est engagé à ce que l’Éthiopie, l’un des principaux producteurs de café au monde, soutienne le Libéria dans dans le développement de la caféiculture et la promotion du « Coffee Liberica ».

**Mali**

**Campagne agricole 2024-2025 - Performance agricole solide malgré des crues exceptionnelles.**

Les crues exceptionnelles de 2024 ont occasionné des pertes de productions de plus de 647 000 tonnes et touché plus de 100 000 personnes a déclaré le 6 mai le Président de la transition M. Assimi Goïta, à l’occasion de la 15ème session du Conseil supérieur de l’agriculture. En dépit des inondations et de l’insécurité, plus de 11 M de tonnes de céréales ont été récoltées, en hausse de plus de 1 M de tonnes par rapport à la campagne précédente. Les autres filières ont également affiché des résultats encourageants : 640 000 tonnes de coton graine, près de 97 000 tonnes de viandes contrôlées et plus de 113 000 tonnes de poisson. Le secteur agricole contribue à 40% du PIB national et emploie près de 80% de la population active.

**Campagne agricole 2025-2026 – Des objectifs en hausse.**

Pour la campagne à venir, les objectifs de production sont estimés à près 11,7 M de tonnes de céréales, 682 000 tonnes de coton graine et plus de 128 800 tonnes de poissons frais. A cette occasion, les prix aux producteurs ont été fixés, ainsi le kilogramme de coton graine, 1er choix, est établi à 300 FCFA. Le gouvernement continuera à accompagner les producteurs via les subventions. Ainsi, le kilogramme de semences de maïs hybride sera vendu à 1 500 FCFA, le sac de 50 kg d’engrais minéraux est subventionné à 14 000 FCFA, les engrais organiques seront cédés à 3 000 FCFA, le kilogramme de biostimulant à 17 500 FCFA. Le gouvernement souhaite également renforcer la transformation locale, la commercialisation et l’intégration des chaînes de valeur.

**Sécurité alimentaire - 462 Md de FCFA à mobiliser pour l’assistance d’urgence.**

Au Mali, l’assistance d’urgence cible 4,7 M de personnes particulièrement vulnérables, pour un montant estimé à 462 Md de FCFA qui seront essentiellement consacrés aux secteurs prioritaires comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé, l’éducation, l’hygiène et l’assainissement. C’est ce qui ressort d’une rencontre de concertation autour du Plan national de réponses à l’insécurité alimentaire, tenue le 26 mai et placée sous la présidence de M. Abdoulaye Diop, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale. La rencontre a eu lieu en présence du chef de la Délégation de l’Union européenne, chef de file des partenaires techniques et financiers du cluster sécurité alimentaire, ainsi que de plusieurs autres partenaires techniques et financiers.

**Mangue - 10 Md de FCFA par an d’apport à l’économie malienne.**

La filière apporte 10 Md de FCFA par an à l’économie nationale selon l’Interprofession de la filière mangue (IFM). Au Mali, plus gros producteur de mangue en Afrique, la filière générerait aussi des milliers d’emplois chaque année. Les emplois directs et indirects dans la filière sont estimés entre 25 000 à 30 000. Malgré son fort potentiel de production estimé à plus de 575 000 tonnes de mangues par an, moins de 30% de la production malienne ont été exportés vers l’Europe et la sous-région en 2024. Au sein de l’Interprofession, les acteurs de la filière se disent déterminés et engagés afin d’améliorer ces chiffres, tout en augmentant la quantité des mangues transformées. Cependant, plusieurs défis se posent à la filière selon M. Moctar Fofana, président de l’IFM en matière de production et de logistique. La pression foncière est également importante, la croissance urbaine détruisant des vergers. Les moyens financiers sont un autre goulot d’étranglement pour l’IFM. De nombreuses entreprises dont le Centre d'études de développement industriel et agronomique du Mali (Cédiam) travaille à promouvoir la filière mangue. Installée depuis 2012, l’entreprise s’est spécialisée dans la transformation. Afin de pouvoir fournir le marché avec des produits bio répondant aux exigences du marché, Cédiam, en partenariat avec AgriVision Sahel, a également mis en place un système de production Namos (Nouveau module agricole pour le Sahel) qui permet d'optimiser la production agricole. Le système Namos aide les agriculteurs à faire des économies d'eau, d’espace, à enrichir les vergers de manière naturelle avec du compost. L’entreprise travaille avec plus de 4 000 petits et grands producteurs locaux.

**Productions vivrières - Production d’oignon et d’échalote en croissance.**

Selon l’interprofession de l’échalote et de l’oignon du Mali, la production annuelle d’oignon est estimée à plus de 585 000 tonnes. Les régions de Sikasso, Koulikoro, Ségou, Mopti, Bandiagara, Tombouctou et Gao sont les principales zones de production. Pour stimuler la production, il serait cependant nécessaire de multiplier les unités de transformation.

**Elevage - Stratégie nationale de stabilisation et de sécurisation du bétail.**

Face aux effets conjugués du changement climatique, de la pression foncière et des tensions récurrentes autour des ressources pastorales, le gouvernement malien a validé une nouvelle stratégie nationale de stabilisation et de sécurisation du bétail. Le texte, pris en compte lors du Conseil des ministres du 28 mai, est accompagné d’un premier plan quinquennal couvrant la période 2025–2029.

Le cheptel national compte environ 12 M de bovins, 25 M d’ovins, 26 M de caprins, 1,3 M de camélidés et plus de 35 M de volailles. L’élevage représente environ 19% du PIB agricole et mobilise plus de 30% de la population active. Pourtant, ce secteur est de plus en plus fragilisé. Dans plusieurs zones, les déplacements des éleveurs sont perturbés par l’insécurité, les conflits fonciers ou encore la dégradation des parcours de transhumance. La stratégie adoptée vise à organiser durablement le secteur sur des zones aménagées, tout en assurant la cohabitation pacifique avec les autres usagers des terres. Structurée autour de quatre axes, cette politique prévoit l’aménagement et la gestion des ressources pastorales, la promotion des cultures fourragères, la valorisation du potentiel économique du cheptel, ainsi que le renforcement du suivi technique et institutionnel. Parmi les actions prévues figurent la sécurisation des couloirs de transhumance, la création de banques de fourrage, le développement de partenariats public-privé pour les infrastructures pastorales et le renforcement des capacités des éleveurs. L’enjeu est à la fois économique et social : améliorer la productivité, prévenir les conflits, garantir un accès équitable aux ressources et renforcer la résilience des communautés rurales. Chaque année, les exportations de bétail malien, vivantes ou transformées, génèrent plusieurs dizaines de milliards de FCFA, notamment à destination des marchés ouest-africains comme la Côte d’Ivoire, le Ghana ou le Sénégal. En sécurisant les circuits de production, le Mali entend consolider sa position régionale dans le commerce pastoral tout en créant plus d’emplois dans les zones rurales.

**Mauritanie**

**Pêche - Relance du protocole de pêche signé en 2022 avec l’Algérie.**

Le 29 mai, à Alger, le ministre algérien de l’agriculture, du développement rural et de la pêche, M. Youcef Cherfa, et le ministre mauritanien de la pêche et des infrastructures maritimes et portuaires, M. El Fadil Sidi Mohamed Ahmed Louli, ont supervisé la signature du procès-verbal de la réunion du comité technique conjoint algéro-mauritanien. Cet acte officialise la relance du protocole de pêche signé en 2022, qui accorde à l’Algérie des licences de pêche dans les eaux territoriales mauritaniennes. Au-delà de l’accord initial, les deux parties ont évoqué l’élargissement du partenariat à des domaines clés tels que l’aquaculture, la construction et la réparation navales, la recherche scientifique et les échanges commerciaux. Une commission technique conjointe a été installée à cette occasion pour développer la coopération maritime entre les deux pays.

**Ovin – Exportations à destination du Sénégal.**

La Mauritanie assurera cette année près de 60% des besoins sénégalais en ovins destinés à la Tabaski. Selon les estimations officielles, il faudra au Sénégal pas moins de 830 000 têtes de moutons pour satisfaire la demande locale pour célébrer la Tabaski dont 250 000 devront être importés, principalement de Mauritanie. En avril dernier, le ministre sénégalais de l’Agriculture s’était rendu à Nouakchott où il a rencontré son homologue mauritanien pour définir le cadre de cette coopération. Pour fluidifier ce transit, les transporteurs mauritaniens bénéficieront de l’assouplissement du contrôle des véhicules, de l’exonération des droits et taxes sur les moutons destinés à la Tabaski. Trois bergers par camion sont autorisés pour surveiller les animaux durant le transport. Cette coopération entre les deux pays voisins illustre un intérêt partagé, et après la rencontre entre les gouvernements, toutes les mesures ont été prises pour faciliter l’opération Tabaski 2025 : certification sanitaire, points de vente, aliment de bétail, eau, électricité et sécurité. En 2024, le cheptel de la Mauritanie, constitué de bovins, de camelins, d’ovins et de caprins, s’élevait à près de 30 M de têtes dont 20 M d’ovins, selon le recensement général de l’élevage.

**Palmier dattier – Coopération avec l’Algérie en matière de recherche et de formation.**

L’université des sciences et de la technologie Houari Boumediene (USTHB) a signé un accord de jumelage le 29 mai à Alger avec l’Université de Nouakchott, en présence du ministre mauritanien de l’enseignement supérieur, Yakoub Ould Ameen. L’accord prévoit notamment la mise en place d’un programme de master conjoint axé sur l’intelligence artificielle appliquée à la culture du palmier dattier, une filière importante pour les deux pays sahariens. Ce master, prévu pour la rentrée universitaire prochaine, permettra aux étudiants algériens et mauritaniens de bénéficier d’un encadrement scientifique commun et d’opportunités de formation.

**Stockage – Financement par la Chine d’un entrepôt de 30 000 tonnes.**

Le ministre délégué auprès du ministre de l’économie et des finances, chargé du budget, M. Kodoro Moussa Anknor, et l’ambassadeur de la République populaire de Chine, SEM Tang Zhongdong, ont signé le 28 mai, une convention de financement pour la construction d’une unité de conservation et de stockage des produits alimentaires de 30 000 tonnes. Le projet vise à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer la capacité d’intervention rapide du gouvernement en cas d’urgence.

**Financement - Financement complémentaire de la Banque Africaine de Développement pour le Projet d’appui aux chaînes de valeur agricoles sensibles au genre et à l’entreprenariat féminin (PCVASGEF).**

Le ministre de l’économie et des finances, M. Sid'Ahmed Ould Bouh, a signé le 28 mai à Abidjan, en Côte d’Ivoire, en marge des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement, un accord de financement complémentaire pour le PCVASGEF, d’un montant de 6,87 M d’unités de compte, qui prend la forme d’un don octroyé par le Guichet d’Action Climatique de la Banque.

**Niger**

**Elevage – Interdiction des exportations de bétail.**

Le ministère du commerce a annoncé le 10 mai que le Niger interdisait l’exportation du bétail, ovins, caprins, bovins et camélidés. Le pays est un grand exportateur de bétail, surtout vers le Nigeria voisin et la Côte d’Ivoire. Selon le ministre, l’objectif de cette mesure est d’assurer l’approvisionnement régulier du marché national en bétail à l’occasion de la fête de la Tabaski prévue cette année début juin. Pour prévenir de grosses pénuries et une flambée des prix sur les marchés, régulièrement les autorités nigériennes sont amenées à interdire provisoirement les exportations d’animaux. Mais la situation semble plus difficile cette année à cause de l’insécurité que connaît le pays, avec des vols du bétail importants.

**Togo**

**Santé animale - Formation accélérée pour lutter contre les grippes aviaire et porcine.**

Vingt professionnels de la santé animale suivent depuis le 05 mai une formation à Kpalimé pour mieux prévenir et contenir les épizooties de grippes aviaire et porcine. L’initiative, soutenue par la FAO via son programme ISAVET, vise à renforcer la résilience des systèmes vétérinaires à l’échelle locale. Pour le Dr Lamboni Matéyendou, secrétaire général du ministère en charge de l’élevage, il s’agit de maîtriser les épidémies animales pour protéger non seulement les troupeaux, mais aussi l’économie vivrière et la santé publique. La formation se déroule en deux phases : un tronc théorique de quatre semaines, scindé en deux sessions, suivi d’un stage de terrain de trois mois. À terme, l’objectif est de bâtir un réseau national de vigies vétérinaires capables de détecter rapidement les foyers de maladies et d’intervenir efficacement a souligné M Diwa Oyetunde, chargé du programme à l’agence de la FAO au Togo.

**Commerce équitable - Lancement du Programme équité 3.**

Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) en collaboration avec l’Agence française de développement (AFD) et Commerce équité France a organisé, le 6 mai, un atelier de lancement du Programme équité 3. Le programme est mis en œuvre dans quatre pays, Côte d’Ivoire, Bénin, Ghana et Togo. La phase 3 du Programme a pour objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers trois mécanismes : le développement des filières équitables, favorables aux petits producteurs, l’appui à la transition agroécologique, et la professionnalisation des coopératives certifiées en commerce équitables en Afrique de l’Ouest. Le commerce équitable est un partenariat entre plusieurs acteurs. Lorsque l’organisation est certifiée, elle permet de prendre en compte des questions agroécologiques, elle reçoit des primes qui lui permettent d’investir dans son développement. Une prime est accordée après le paiement des prix des produits pour faciliter un certain nombre d’actions, de développement. Le programme équité 3 va permettre de répondre à plusieurs défis notamment agroenvironnemental, réglementaire, et économique. Le responsable du Programme équité Afrique de l’Ouest, M. Komlan Edem Akomola, a indiqué que pour le développement des filières agricoles dans les sous-régions, il est important d’accompagner les acteurs, surtout les petits producteurs, à mieux vivre de leur métier, d’autant plus que de nouvelles réglementations sont apparues pour lutter contre la déforestation, pour mieux réguler la question de l’agriculture biologique, pour mieux gérer la question du travail des enfants.

**Riz – Renforcement de la durabilité de la filière.**

Un premier pas significatif a été franchi pour la mise en œuvre du projet RIZAO au Togo avec la sélection de trois entreprises agroindustrielles parmi les cinq prévues sur les cinq prochaines années.

Ces entreprises, dont les noms ne sont pas encore dévoilés, seront à l’avenir identifiées comme des partenaires stratégiques du programme RIZAO. Elles seront appelées à travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière riz, allant des producteurs de semences aux transformateurs de riz jusqu’à la mise sur le marché du riz. Cette première cohorte d'agroindustriels sera au cœur d’un processus de transformation de la filière rizicole au Togo, et leur collaboration avec les acteurs locaux est essentielle pour renforcer la production et la commercialisation du riz local a déclaré M. Philippes Labih, coordonnateur pays du projet RIZAO-Togo. Il a souligné que la mission de cette première cohorte sera de garantir que les besoins en semences et en riz paddy soient correctement estimés et pris en compte dans une feuille de route en cours d’élaboration et qui vise à doter le secteur d’une stratégie claire, permettant de stimuler une production semencière locale, durable et performante.

Le programme RIZAO veut intégrer l’ensemble de la chaîne de valeur depuis la production de semence de qualité jusqu’à la satisfaction des besoins des consommateurs togolais. Il est construit autour de sept axes. Le premier pilier se concentre sur le soutien aux entreprises semencières ; le second vise l’autonomisation des petits exploitants agricole ; le troisième est dédié à la stimulation de la création d’emploi à travers les entreprises de transformation ; le quatrième porte sur l’amélioration de l’accès au marché et au financement pour la réduction de la pauvreté ; le cinquième est axé sur la promotion du riz local ; le sixième soutient la création d’un cadre juridique et institutionnel favorable et enfin le septième assure la coordination globale du programme.

**Reboisement – Appel à manifestation d’intérêt pour l’acquisition de plants forestiers et fruitiers.**

Cet appel a été lancé à l’endroit de toutes les institutions et personnes désireuses d’acquérir des plants. Cette subvention s’inscrit dans l’ambition du gouvernement togolais qui est d’augmenter la couverture forestière à 26% à l’horizon 2030 et vise donc à rendre disponible des plants forestiers et fruitiers pour la campagne nationale de reboisement en cours. Ainsi les plants forestiers seront distribués gratuitement à tous les acteurs qui sont dans la région maritime et qui œuvrent dans le reboisement tandis que les fruitiers seront vendus à prix subventionné de 50% à tout acteur désireux de les acquérir et les mettre en terre à l’occasion du 1er juin et de la campagne nationale de reboisement. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Renforcement de la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo (R4C-Togo), l’Association Reboisons Vite le Togo (RVT) a bénéficié d’une subvention de la FAO à travers un protocole d’accord pour produire plus de 200 000 plants forestiers et fruitiers.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.   
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :   
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional d’Abidjan

Rédaction : Régis RAFFIN Conseiller pour les affaires agricoles SER d’Abidjan  
Abonnez-vous : regis.raffin@dgtresor.gouv.fr